NCC CCN

Canada

Ceinture de verdure
Révision du Plan directeur

Phase 1 - Étape C

Concept d'aménagement

Produit au nom de la
Commission de la capitale nationale

Par SENES Consultants Limited
Janvier 2012

(Page couverture : Murale représentant la Ceinture de verdure peinte par les enfants du Centre *Fairview Child Care, Ottawa, gracieuseté de Ann Coffey)*

Table des matières

1.0 Sommaire exécutif 3

2.0 Contexte à l'appui du concept d'aménagement recommandé 5

2.1 Éléments de la vision de Gréber à l'appui du concept d'aménagement 5

2.2 Qu'est-ce qu'un concept d'aménagement de la Ceinture de verdure? 6

2.2.1 Le Plan directeur de la Ceinture de verdure de 1996 7

2.3 Mise à jour des orientations en vue du concept d'aménagement proposé 8

2.4 La Ceinture de verdure dans le contexte global 11

2.4.1 L'environnement global 11

2.4.2 Expériences pertinentes de ceinture de verdure dans le monde 13

2.5 La Ceinture de verdure dans le contexte de la capitale 14

3.0 Choix de concepts pour la Ceinture de verdure 16

3.1 Carte régionale – La Ceinture de verdure dans le contexte de la capitale 16

3.2 Trois choix de concepts d'aménagement 17

3.3 En quoi les concepts ci-dessus s'accordent avec la vision de la Ceinture de verdure en 2067 et aident à la concrétiser 24

4.0 Résumé des commentaires du public et des intervenants 25

4.1 Résumé de la réponse du public 25

4.2 Commentaires des intervenants 27

5.0 Analyse et recommandations en vue du concept d'aménagement final de la Ceinture de verdure 29

5.1 Énoncés stratégiques recommandés 29

5.2 Concept d'aménagement recommandé 29

5.2.1 Examen d'autres éléments des concepts 34

5.2.2 Examen approfondi des ajouts de terrains à la Ceinture de verdure de 2067 35

5.3 Défis et solutions possibles 41

6.0 Conclusion 43

Annexes

A- Liste des intervenants aux fins de la consultation sur les concepts d'aménagement

B- Énoncés stratégiques de la Ceinture de verdure

C- Concept d'aménagement recommandé du Plan directeur de la Ceinture de verdure

D- Comparaison préliminaire des ajouts des terrains proposés à la Ceinture de verdure

1.0 Sommaire exécutif

La Ceinture de verdure de la capitale du Canada est un endroit exceptionnel. Cette étendue de 21 500 hectares dans la région de la capitale nationale appartient à la population canadienne. La Ceinture constitue un paysage écologique diversifié à l'intérieur d'un vaste secteur urbanisé. La Ceinture de verdure contient des terres agricoles à haut rendement situées à proximité d'un important bassin de population. Elle procure une multitude de lieux et d'activités de loisirs permettant l'observation de la nature en solitaire, la pratique de différentes formes d'exercice, des sites offrant un aperçu de la vie de nos ancêtres ou de notre système agricole local. Elle renferme aussi certaines installations du gouvernement fédéral ayant des fonctions d'importance pour l'ensemble du pays, comme l'entrainement militaire, la recherche sur les télécommunications par satellite, la recherche agricole, la surveillance des télécommunications pour la défense, la recherche géotechnique, l'énergie et les matières explosives.

Les éléments mentionnés ci-dessus renforcent les quatre rôles principaux de la Ceinture de verdure, qui sont :

1. un rôle principal - *Milieu naturel*
2. un rôle secondaire - *Agriculture durable*
3. un rôle secondaire - *Expériences de la capitale et loisirs*
4. un rôle tertiaire - *Installations*

L'actuelle révision du Plan directeur de la Ceinture de verdure de 1996, réalisée entre 2008 et 2012, a pour objet de mettre à jour l'ensemble du plan – les orientations, le concept d'aménagement ainsi que les désignations, les énoncés de politique, les lignes directrices et les plans de secteur – afin de tenir compte des changements survenus depuis 1996 et des orientations souhaitées pour l'avenir. Les changements proposés portent sur l'aménagement, les priorités des gestionnaires et des intervenants, les tendances de la croissance régionale, un accent plus marqué sur la durabilité de l'environnement et sur les conditions environnementales et climatiques globales. Le concept d'aménagement recommandé découle des énoncés stratégiques et de l'énoncé de vision approuvé à l'horizon 2067. Il oriente la prochaine étape de l'élaboration des énoncés de politique, des lignes directrices et des désignations d'utilisation du sol et des plans de secteur.

Le présent rapport recommande un concept d'aménagement pour discussion interne au sein de la CCN à l'automne 2011 et vise une approbation par le conseil d'administration de la Commission de la capitale nationale en janvier 2012. Ce concept a été élaboré en s'appuyant sur une recherche et une analyse continue des enjeux, des tendances et des résultats de l'analyse effectuée dans le cadre de la présente étude portant sur les conditions actuelles de la Ceinture de verdure et sur son potentiel dans un horizon de cinquante ans. L'élaboration du concept s'appuie sur des consultations détaillées menées auprès des intervenants et du public au cours de la première moitié de 2011. Le concept recommandé contribue à la viabilité de la collectivité régionale et en est même principalement responsable. Ce concept répond à la vision, à la mission, aux prémisses fondamentales, aux rôles et aux objectifs énoncés dans le présent rapport.

La Ceinture de verdure est un élément important du paysage visuel de la région et sa présence soutient la vie humaine, animale et végétale. Elle produit des aliments, sert de refuge et de loisirs, suscite la fierté, offre des lieux d'emploi et rehausse la qualité de vie des collectivités de la capitale. De nombreux individus et organismes collaborent avec la CCN à sa gestion et au maintien du bon état des terrains de la Ceinture et des terrains adjacents.

Le concept d'aménagement recommandé prévoit :

- des **secteurs naturels consolidés et agrandis à l'intérieur des limites actuelles de la Ceinture de verdure**;
- **des forêts de plantation intégrées au milieu naturel de la Ceinture de verdure** afin d'offrir des habitats naturels diversifiés restaurés au fil du temps, d'améliorer les principaux secteurs naturels en terme de superficie et de liens écologiques;
- **l'ajout de secteurs naturels contigus à la Ceinture de verdure** en vue de consolider davantage les principaux secteurs naturels existants et d'améliorer les liens entre ceux-ci et les milieux naturelles d'importance régionale;
- la **révision des limites des secteurs naturels pour qu'ils aient une forme plus naturelle et procurent un avantage écologique net pour la Ceinture de verdure;**
- le **transfert d'anciennes terres rurales vers une agriculture durable.** Ceci permettra un agrandissement du territoire agricole et compensera le transfert d'autres terres agricoles visant à consolider les principaux secteurs naturels principaux et les fonctions de liaison de secteur naturel;
- la concrétisation d'une agriculture durable exige **la diversification des types de fermes, de plus petites parcelles agricoles et l'intégration continue des pratiques de gestion agricole soutenant les processus biologiques du milieu naturel de la Ceinture de verdure;**
- **l'amélioration des ressources visuelles et des possibilités de loisirs et le renforcement des rôles de lieu de découverte de la capitale et de loisirs de la Ceinture de verdure** par l'ajout proposé de certaines parcelles à l'état naturel, **et l'amélioration des connexions du sentier de la Ceinture de verdure au réseau régional de sentiers récréatifs;**
- le **maintien des installations existantes dans la Ceinture de verdure, en mettant l'accent sur les installations fédérales qui nécessitent à la fois l'isolement et un emplacement dans la capitale**, et l'encouragement de toutes les installations, fédérales et non fédérales, à conserver et, si possible, à réduire l'empreinte au sol des bâtiments et des ouvrages;
- **le découragement des nouvelles installations** et l'élimination **progressive** des installations existantes à la fin de leur cycle de vie pour ensuite **re-naturaliser ces terrains**;
- **la reconnaissance des installations suivantes situées à la périphérie de la Ceinture de verdure à savoir : l'aéroport** international d'Ottawa, l'installation MDN sur l'avenue Carling, l'hôpital Queensway Carleton et le Centre sportif Nepean, comme **des Zones d'opération spéciale** puisqu'elles ont **une interface avec les paysages de l'urbain et de la Ceinture.** En ce sens, elles requièrent des directives particulières.

- la **réintégration dans la Masse de terrains d'intérêt national (MTIN) de terrains contigus à la Ceinture et appartenant à la CCN**, afin de consolider les rôles de protection du milieu naturel et de lieu de découverte de la capitale et de loisirs, ces terrains ont été retranchés de la MTIN dans le plan directeur de 1996;
- un dialogue continu avec l'Aéroport international d'Ottawa et les intervenants concernés visant **l'emplacement du sentier récréatif continu et la consolidation du lien écologique au sud de l'aéroport**; **les raccordements des corridors écologiques aux secteurs naturels principaux de la Ceinture de verdure et aux entités naturelles régionales d'importance,** ceux-ci seront précisés ultérieurement par une étude;
- l'identification **et la protection des corridors écologiques et des entités naturelles régionales auxquelles ils se raccordent seront faites dans le cadre de partenariats actifs** avec d'autres organismes ayant un intérêt dans le maintien du réseau du patrimoine naturel et avec les propriétaires fonciers intéressés à conserver à long terme le caractère naturel de leurs terres;
- une Ceinture de verdure agrandie et renforcée qui deviendra de mieux en mieux connue, reconnue et valorisée par les résidents, les visiteurs et tous les Canadiens.

En conclusion, avec ce concept la Ceinture de verdure sera :

- Plus que jamais pertinente pour la capitale
- Renforcée par une identité et des rôles plus explicites
- Reliée au Réseau des écosystèmes de la capitale
- Plus verte en ayant le rôle « Milieu naturel » comme rôle principal
- Ciblée sur l'Agriculture durable
- Davantage reconnue internationalement comme un symbole de la capitale
- Un espace de détente accueillant dans la capitale
- Un lieu d'accueil pour les zones d'installations existantes
- Soutenue en assurant « aucune perte nette » causée par les infrastructures.

2.0 Contexte à l'appui du concept d'aménagement recommandé

Le présent rapport résume les activités de révision menées dans le cadre de l'étape C (« Concept d'aménagement ») au cours de la dernière année. Il présente le contexte et l'analyse qui ont mené à la recommandation d'un concept d'aménagement aux fins du Plan directeur de la Ceinture de verdure de 2012.

2.1 Éléments de la vision de Gréber à l'appui du concept d'aménagement

La Ceinture de verdure de la capitale nationale origine du plan Gréber de 1950, un plan exhaustif qui proposait « une capitale aménagée avec une prévoyance s'étendant à tous les domaines ». Les auteurs de l'ouvrage affirmaient qu'en élaborant le plan, ils avaient « écarté de [leurs] plans toute demi-mesure, toute solution mesquine et à courte vue, mais aussi toute proposition utopique, sachant par expérience qu'elles aboutissent également à des résultats ruineux et inefficaces ». Dans la conclusion, ils

soutenaient « [n'avoir] fait qu'incorporer dans [leurs] plans la beauté de la nature, où elle est un élément précieux dans l'expression de [leurs] conceptions », car « il suffit de garantir la préservation de cette beauté par de sages mesures restrictives contre l'enlaidissement ou la destruction, et dont la mise en vigueur n'est pas une dépense, mais un profit pour la collectivité. » Le plan était décrit comme « une œuvre de protection de la vie rurale d'une part, et du paysage forestier d'autre part, ainsi que de mise en valeur de tous les éléments qui ont un intérêt récréatif ou touristique » sur les terrains en périphérie du secteur urbain.

Tel qu'il est décrit dans le rapport sur les conditions actuelles (2010) préparé aux fins de la présente révision, les orientations du plan Gréber recommandées pour ceinturer le secteur urbain de la capitale comprenaient :

- l'établissement de grandes propriétés pour la protection de la nature et pour des institutions gouvernementales;
- l'affectation de terres à l'agriculture;
- la protection contre une utilisation indésirable mais permise par la règlementation;
- la préservation des sites de valeur panoramique exceptionnelle, en particulier ceux bordant les lacs et les rivières.

La Ceinture de verdure a été imaginée comme « un système organique de parcs et un réseau de verdure ininterrompu dans toute la région ». Une « réserve de terrains désirables » afin de répondre aux deux objectifs suivants :

1. « établir un réseau de ceintures vertes enchâssant les quartiers d'habitation et reliées directement à la grande ceinture rurale (la Ceinture de verdure) »;
2. « assurer une réserve foncière suffisante pour l'établissement éventuel de services publics qui exigent un environnement de verdure et de calme. »

Les cours d'eau, les parcs urbains, les boisés et des promenades étaient tous décrits comme faisant partie de réseau de verdure interconnecté.

2.2 Qu'est-ce qu'un concept d'aménagement de la Ceinture de verdure?

Pour aider à la préparation d'un concept d'aménagement pour la Ceinture de verdure, il est utile de rappeler la définition de ce qu'est un concept, c'est-à-dire « une figure donnant une représentation simplifiée et fonctionnelle (d'un objet, d'un mouvement, d'un processus) »[1]. Cette définition aide à expliquer pourquoi de nombreuses personnes récemment consultées sur un futur concept pour la Ceinture de verdure exprimaient leur difficulté à comprendre la vue à haut niveau d'un paysage que la plupart des gens connaissent et apprécient pour des raisons très particulières, comme une promenade tranquille dans les cédrières du marécage Rocailleux, des vues panoramiques de la nature à la Mer Bleue ou l'achat de fraises à un kiosque routier du chemin Cedarview ou de l'avenue Carling en revenant du travail à la maison.

[1] *Le Nouveau Petit Robert*, 2000.

L'importance de cet espace, toutefois, en a encouragé plusieurs à examiner et à bien comprendre les concepts d'aménagement à long terme de la Ceinture de verdure proposés au printemps 2011 pour répondre à la vision de la Ceinture de verdure à l'horizon 2060[2] of:

> *La Ceinture de verdure assurera la pérennité des systèmes naturels, de l'agriculture, des possibilités éducatives et récréatives de plein air qui inspireront la population canadienne et qui contribueront au développement durables et à la qualité de vie dans la région de la capitale nationale.*

2.2.1 Le Plan directeur de la Ceinture de verdure de 1996

Le plan de 1996 décrit aussi l'aménagement futur de la Ceinture de verdure dans son contexte régional et la façon dont les rôles s'articulent à l'intérieur de ses limites.

Dans le contexte de la région de la capitale nationale, la visibilité et la fonction de la Ceinture de verdure restent plus ou moins les mêmes que celles proposées dans le plan de 1996. Il s'agit d'une composante essentielle de l'infrastructure urbaine et rurale, auxquels se raccordent ses systèmes et entités naturels et dont les systèmes et entités naturels renforcent et sont renforcés par ceux qui sont situés hors de ses limites. Les vastes paysages naturels et ruraux de la Ceinture de verdure offrent une séparation marquée entre le cœur de la ville d'Ottawa et ses quartiers périphériques à l'extérieur de la Ceinture de verdure, comme Kanata, Orléans et Riverside-Sud. Elle offre aux visiteurs et aux résidants une porte d'entrée attrayante et symbolique dans la capitale ainsi qu'un accès facile à la campagne avoisinant la capitale avec son éventail varié de produits de la ferme, de services ruraux et d'expériences récréatives. Il se trouve aussi à l'intérieur de la Ceinture de verdure d'importantes installations fédérales qui remplissent principalement des fonctions importantes à l'échelle du pays nécessitant un emplacement dans la capitale qui soit isolé de la population urbaine, afin de mener des activités comme la recherche géotechnique et sur les explosifs de Ressources naturelles Canada et l'entrainement militaire et la surveillance des télécommunications du ministère de la Défense nationale. L'énoncé final du plan de 1996 quant au rôle de la Ceinture de verdure dans la capitale reste pertinent : « Ces différents aspects de la Ceinture de verdure s'articuleront pour aider à la conservation, à l'amélioration et au développement de la région de la capitale nationale, à rehausser la qualité de vie dans la région et à communiquer des facettes du Canada aux Canadiens qui visitent leur capitale ».

[2] La présente révision a développé une vision de la Ceinture de verdure dans cinquante ans, c'est-à-dire en 2060. Avec la mise en œuvre de la révision décennale du Plan de la capitale du Canada au niveau régional - Horizon 2067, il est proposé que la vision de la Ceinture de verdure s'aligne elle aussi sur l'année 2067 afin de coïncider avec le bicentenaire de la création du pays. Ce changement est recommandé pour la version révisée du plan directeur, et l'année 2067 est par conséquent utilisée dans le présent rapport.

2.3 Mise à jour des orientations en vue du concept d'aménagement proposé

Les souhaits exprimés par le public et les intervenants dans la Ceinture de verdure n'ont pas beaucoup changés depuis la planification des orientations de Gréber pour établir une Ceinture de verdure de propriété publique et leur mise en œuvre ultérieure. Les commentaires du public et des intervenants sont résumés plus loin dans le présent rapport ainsi que dans les rapports de consultation publique distincts pour les trois phases de la révision menées jusqu'à présent – « Évaluation des conditions actuelles », « Vision dans 50 ans » et « Concept recommandé ».

La position et l'importance de la Ceinture de verdure à l'intérieur de la capitale ont toutefois quelque peu changé au cours des quinze années écoulées depuis l'approbation du plan directeur de 1996. La principale différence réside dans l'intensité de la pression qu'exerce l'urbanisation environnante sur les terrains de la Ceinture de verdure et l'importance croissante de l'évasion du bruit et de l'agitation de la ville que cet endroit offre aux résidents et aux visiteurs. Les personnes qui étudient l'urbanisme estiment comme véritablement visionnaire, l'établissement et la protection de cette vaste ceinture verte, résultante de la mise en œuvre de la vision d'avenir de la capitale de Gréber en 1950. La création de la Ceinture de verdure et son amélioration au cours des cinquante dernières années est un accomplissement à célébrer et dont peuvent être fiers ceux qui en font la découverte. La Ceinture de verdure offre un endroit pour faire du vélo et de la randonnée, découvrir la nature, apprendre au sujet de notre histoire ou acheter des produits agricoles frais, mais elle est devenue plus importante pour les avantages liés aux services écologiques et à la qualité de vie qu'elle procure pour atténuer les effets urbains de la capitale en croissance, absorber les polluants de l'air et de l'eau, emmagasiner le dioxyde de carbone et soutenir la biodiversité et contribuer à la résilience de la région dans l'avenir. Cet espace est s'intègre aux collectivités et contribue à la qualité de vie qui fait partie intégrante de la région de la capitale.

Les résultats de la révision jusqu'à présent ont permis de reconnaître des changements dans l'intérêt et la priorité attribués aux différents rôles de la Ceinture de verdure. Ceux-ci témoignent de l'importante expansion urbaine qui est survenue dans la capitale depuis l'approbation du précédent Plan directeur de la Ceinture de verdure. Un ensemble d'énoncés stratégiques destinés à la version révisée du Plan directeur de la Ceinture de verdure a été élaboré en tenant compte des commentaires reçus lors des étapes d'évaluation des conditions actuelles et de vision de la présente révision. Ces énoncés ont ensuite été peaufinés grâce à un processus itératif entrepris par l'équipe d'étude et le personnel de la CCN, dont un atelier tenu en février 2011 ayant réuni quelque 35 membres du personnel de la CCN, puis à un examen par l'équipe de projet, le portefeuille de la Ceinture de verdure, le comité directeur et le comité de la haute direction. L'ensemble des énoncés stratégiques qui en a résulté, présenté dans le tableau suivant et récemment examiné par les intervenants de la Ceinture de verdure et le public, propose quatre rôles principaux pour la Ceinture de verdure : Milieu naturel, Agriculture durable, Expériences de la capitale et loisirs, Installations.

Les changements de priorités suivants par rapport à 1996 reflètent l'importance accrue accordée au maintien à long terme d'une Ceinture de verdure cohérente et plus robuste dans la capitale nationale :

- renforcement du rôle de **protection du milieu naturel** de la Ceinture de verdure **au premier rang de priorité**;
- accent mis sur l'agriculture durable en modifiant l'ancien rôle de soutien à un milieu rural prospère, consistant en des fermes et des forêts productives. **Une agriculture durable assure que les fermes** soient viables aux plans économique, sociale et écologique, que les forêts de plantation sont intégrées au rôle de protection du milieu naturel et que la gestion des plantations s'oriente vers l'ajout d'habitats variés au milieu naturel et ce au fil du temps;
- **insertion du concept de durabilité de l'environnement dans tous les énoncés stratégiques**, dans la vision (*la Ceinture de verdure contribuera à la durabilité de l'environnement et à la qualité de vie dans la région de la capitale nationale*), les prémisses fondamentales (*la Ceinture de verdure sera une « vitrine environnementale », équilibrant les facteurs écologiques, sociaux et économiques favorables, témoignant d'un leadership en matière de gérance de l'environnement et favorisant l'agriculture durable*) et les énoncés de rôles (*la Ceinture de verdure offrira des possibilités d'agriculture durable, protègera et mettra en valeur les secteurs à l'état naturel, les écosystèmes et les habitats, appuiera un éventail d'installations fédérales respectueuses de l'environnement et encouragera les installations non fédérales existantes à être de même et exigera des transports et des ouvrages viables*);
- **accent mis sur les installations fédérales, tout en décourageant la construction d'installations non fédérales sur les terrains de la Ceinture de verdure**, soit les routes ou des ouvrages municipaux et les autres installations non fédérales (institutionnelles, commerciales ou résidentielles). L'accueil d'installations fédérales ayant des besoins particuliers d'isolement et d'emplacement dans la capitale demeure un rôle de la Ceinture de verdure; et
- une **plus grande insistance sur les partenariats**.

Ébauche d'énoncés stratégiques pour les consultations en 2011

Principes fondamentaux

1. La Ceinture de verdure conservera plus ou moins sa forme et son emplacement actuels et demeurera un vaste espace vert rural formant une bande continue et facilitera les liens naturels aux systèmes naturels régionaux et l'agrandissement de la Ceinture de verdure.
2. La Ceinture de verdure tiendra lieu de vitrine environnementale de la capitale du Canada en équilibrant les facteurs écologiques, sociaux et économiques favorables et en démontrant une position de chef de file en matière de gérance de l'environnement et en facilitant l'application des pratiques environnementales exemplaires dans toutes les activités, installations et utilisations du sol dans la Ceinture de verdure.
3. La Ceinture de verdure restera dans le domaine public.
4. La Ceinture de verdure sera un ensemble intégré, reconnaissable et pertinent dans la capitale et pour les Canadiennes et les Canadiens qui :
   a. offre des portes d'entrée dans la capitale;
   b. préserve et relie des écosystèmes naturels à l'intérieur et à l'extérieur de ses propres limites;
   c. procure des zones tampons et des liens entre des activités humaines;
   d. favorise l'agriculture durable;
   e. contribue à un environnement sain et à la qualité de vie dans la capitale du Canada.
5. La Ceinture de verdure accueillera des installations fédérales qui ont besoin d'espace, d'isolement et d'un emplacement dans la capitale du Canada.
6. La Ceinture de verdure continuera de jouer un rôle de recherche d'envergure nationale dans la capitale.
7. La diffusion de l'information, l'éducation et les partenariats multisectoriels avec les citoyens, les organismes et les gouvernements sont essentiels au succès de la Ceinture de verdure.
8. La Ceinture de verdure offrira diverses possibilités d'éducation et de sensibilisation du public au sujet du patrimoine naturel, agricole et culturel du Canada et de l'importance de la conservation des écosystèmes et des ressources.

Énoncé de vision pour la Ceinture de verdure 2060

"La Ceinture de verdure assurera la pérennité des systèmes naturels, de l'agriculture, des possibilités éducatives et récréatives de plein air qui inspireront la population canadienne et qui contribueront au développement durable et à la qualité de vie dans la région de la capitale du Canada."

Mission

La Ceinture de verdure contribue à l'identité et à la mise en valeur de la capitale du Canada en présentant un cadre naturel et rural et des ressources écologiques et culturelles valorisées, en favorisant une agriculture durable, en accueillant des installations fédérales particulières et en offrant une variété d'utilisations, d'activités et d'expériences à la population canadienne.

Rôles

Milieu naturel

Protéger en priorité et mettre en valeur les aires naturelles, écosystèmes et habitats faisant partie intégrante du milieu naturel plus large de la région de la capitale du Canada, et ce en suivant les aspirations de la population canadienne pour un environnement sain et résilient.

Agriculture durable

Fournir des occasions d'agriculture durable, procurant des revenus d'exploitation aux générations actuelles et futures sans porter atteinte aux processus naturels et qui apportent des bénéfices à la région de la capitale du Canada.

Expériences de la capitale et loisirs

Offrir un éventail riche et varié d'activités de plein air et d'expériences de la capitale qui respecte et favorise les autres rôles de la Ceinture de verdure.

Installations

Soutenir une gamme d'installations fédérales respectueuses de l'environnement en réponse aux exigences particulières d'emplacement des fonctions politiques, culturelles, symboliques et administratives de la capitale du Canada.

Buts

Milieu naturel

1. Biodiversité: Protéger, restaurer et maintenir les écosystèmes et habitats naturels valorisés en encourageant des modes de gestion qui tiennent compte du vaste écosystème dont fait partie la Ceinture de verdure et les aires naturelles régionales plus vastes.

2. Liens: Préserver et établir des liaisons et des corridors fonctionnels entre et autour des zones tampons et des aires naturelles importantes existant à l'intérieur et à l'extérieur de la Ceinture de verdure.

3. Resources hydriques: Protéger les ressources hydriques en recourant à une gestion par écosystème pour guider les utilisations du sol, les activités ainsi que la conception et l'exploitation des installations à l'intérieur de la Ceinture de verdure et sur les terres adjacentes.

4. Resources foncières: Protéger les particularités géologiques, topographiques et pédologiques importantes de la Ceinture de verdure.

5. Végétation: Soutenir et restaurer la composition, la structure et la dynamique à long terme des communautés végétales.

Agriculture durable

1. Agriculture dans la Ceinture de verdure: Encourager une agriculture à la fois moderne, diversifiée, durable et viable et enracinée dans l'histoire canadienne.

2. Soutien de l'agriculture: Soutenir les fermiers de la Ceinture de verdure et agir en partenaire avec eux afin de protéger les actifs agricoles et d'offrir des occasions de production agricole et alimentaire à long terme.

3. Pertinence pour la communauté: Recruter des personnes passionnées et possédant les connaissances nécessaires pour accroître la diversité et la visibilité de l'agriculture dans la Ceinture de verdure ainsi que son apport aux expériences alimentaires et agricoles locales, entraînant une plus grande pertinence pour la communauté.

Expériences de la capitale et loisirs

1. Loisirs: Encourager les Canadiennes et les Canadiens à faire l'expérience de la Ceinture de verdure par le biais d'une variété d'activités récréative à faible impact assurant la protection du milieu naturel, et supportées par un ensemble de commodités et de programmes qui optimalisent l'utilisation des ressources internes et le recours aux partenariats.

2. Accès du public: Gérer l'accès du public à la Ceinture de verdure d'une manière qui en respecte et en protège l'intégrité, qui offre une variété d'expériences récréatives et qui favorise la santé, la sécurité et la satisfaction du public.

3. Interprétation, éducation et recherche: Accroître la compréhension des visiteurs à l'égard des espaces et activités naturelles, agricoles et fédérales dans la Ceinture de verdure ainsi que leur apport à la région de la capitale du Canada.

4. Ressources culturelles: Protéger et promouvoir l'importance des représentations passées et présentes des origines rurales du Canada et des institutions nationales ainsi que leur contribution à l'existence et à la santé de notre Ceinture de verdure.

Installations

1. Installations fédérales: Accueillir des installations fédérales d'envergure nationale qui sont respectueuses de l'environnement,, qui ont besoin d'espace, d'isolement et d'un emplacement dans la capitale du Canada et qui sont cohérentes avec les autres rôles de la Ceinture de verdure.

2. Installations non fédérales: Encourager les installations existantes à être respectueuses de l'environnement et à adapter leur structure et leur fonctionnement pour soutenir les autres rôles de la Ceinture de verdure; les nouvelles installations non fédérales sont interdites.

3. Transport et infrastructure durable: Voir à l'application des pratiques environnementales exemplaires lors de la conception, de l'exploitation et de l'entretien de l'infrastructure existante.

Interdire les nouvelles infrastructures, à moins qu'on ait démontré qu'il n'existe aucune alternative à l'extérieur de la Ceinture de verdure et qu'aucun préjudice n'est porté à l'intégrité écologique ou générale de la Ceinture de verdure.

En cherchant à concrétiser au niveau spatial, la vision à l'horizon 2067, trois concepts d'aménagement ont été élaborés pour répondre à la vision ci-dessus, en tenant plus particulièrement compte des objectifs suivants :

- accroître la superficie et renforcer les entités, les fonctions et les systèmes du milieu naturel de la Ceinture de verdure;
- accroître les connexions au réseau naturel régional;
- examiner les possibilités de fournir des ressources pour agrandir la Ceinture de verdure et consolider l'ensemble de ses ressources;
- rehausser la cohérence des fonctions du paysage et des utilisations à l'intérieur des terrains de la Ceinture de verdure;
- renforcer les quatre rôles de la Ceinture de verdure.

2.4 La Ceinture de verdure dans le contexte global

Avant d'examiner en détail les choix de concept d'aménagement, il est utile de replacer la Ceinture de verdure de la capitale nationale dans le contexte global. La présente section présente la contribution de la Ceinture de verdure dans ce contexte et résume les expériences de ceintures vertes dans le monde.

Notre empreinte écologique – Dans le rapport Planète vivante 2010 du Fonds mondial pour la nature, il est indiqué que pour 2007, l'année la plus récente pour laquelle les données sont disponibles, l'empreinte écologique des humains dépassait de 50 % la biocapacité de la Terre (la superficie disponible pour produire des ressources renouvelables et absorber du CO_2) et qu'elle dépassait cette biocapacité depuis les années 1970. Si l'ensemble du monde, avec sa population actuelle, devait vivre à l'intérieur des moyens de la Terre, nous pourrions chacun jouir d'un style de vie correspondant à une empreinte écologique de 1,8 ha. Or, la moyenne mondiale en 2007 était de 2,7 ha par personne et au Canada, de 7,0 ha par personne. Au fur et à mesure de la croissance de la population mondiale, la superficie des terres disponibles pour la soutenir diminue. De plus, le niveau de vie dans certains pays augmente, ce qui accroit d'autant la pression sur la capacité de la Terre de nous soutenir.

2.4.1 L'environnement global

Les gens se rallient de plus en plus à l'idée que nous devons vivre différemment pour que notre espèce survive et à la viabilité des collectivités comme l'approche évolutive pour comprendre et mesurer le changement nécessaire dans nos niveaux de vie. Thomas Friedman décrit la viabilité de l'environnement comme étant la disposition, l'état d'esprit et les comportements qui modèlent et soutiennent nos relations – avec les gens, avec notre environnement et avec la nature. La viabilité de l'environnement nécessite une vision à long terme et une évaluation des impacts de nos gestes. À la fois un résultat, la viabilité de l'environnement peut aussi être un ensemble de principes visant à faire en sorte que les écosystèmes puissent avoir de l'endurance et soient assez forts pour ne pas défaillir. Elle concerne notre façon de nous comporter et nous suggère de faire comme si chacun de nous devait toujours être là et ait à répondre de ce qui est survenu quand nous avions la responsabilité de gérer notre sphère d'influence[3].

[3] Thomas Friedman. 2008. *Hot, Flat and Crowded – Why We Need a Green Revolution et How It Can Renew America*.

John Dernbach, un spécialiste américain de la viabilité de l'environnement, décrit aussi celle-ci comme offrant aux humains un cadre pour vivre et prospérer en harmonie avec la nature plutôt qu'à ses dépens, comme nous le faisons maintenant. Une analyse récente des incidences des humains sur la Terre par le Fonds mondial pour la nature[4] signale que, comme population mondiale, nous utilisons les ressources de la Terre (énergie, aliments cultivés, forêts, stocks de poissons) plus rapidement qu'elles ne peuvent se reconstituer. Tout ce qui nous est important – une économie prospère, le bien-être et la sécurité – est compromis, diminué ou amoindri par la dégradation de l'environnement. Une chose est environnementalement ou écologiquement viable si elle protège, restaure ou régénère l'environnement plutôt que de le dégrader, offrant alors une vie stable et intégrée avec ce qui l'entoure, dans laquelle nous collaborons avec les autres à atteindre un environnement commun sain. Une société dans laquelle nous agissons et vivons de manière viable se définit par le fait que nous n'empruntons pas autant que nous le faisons maintenant sur notre future qualité de vie ou celle de nos enfants[5].

Le contexte et les descriptions de la viabilité de l'environnement ci-dessus seront utiles pour formuler une définition de la viabilité de la Ceinture de verdure dans le cadre du présent exercice.

Les solutions récemment proposées par le Fonds mondial pour la nature et d'autres spécialistes de la viabilité de l'environnement pour s'attaquer au problème de notre surutilisation croissante du capital-nature tourne autour de l'instauration d'une « économie verte » mondiale dans laquelle « la pensée économique englobe les personnes et la planète ». Les travaux du Fonds mondial pour la nature ont servi à l'élaboration de la Stratégie pour une croissance verte[6] de l'OCDE qui va elle-même constituer la base de la conférence Rio+20 en 2012 appelée à examiner les progrès accomplis depuis la Déclaration de Rio de 1992 sur le développement durable et révisera les engagements futurs envers la viabilité de l'environnement mondial. Nombre des orientations et des mesures recommandées en vue d'une économie verte, énumérée ci-dessous, sont incluses dans le Plan directeur de la Ceinture de verdure de 1996, dans les orientations préliminaires mises de l'avant pour sa version révisée ainsi que dans l'initiative intitulée *Choisir notre avenir* (voir la section 2.5):

1. **Changement des notions et la définition du succès et de la prospérité** ou du développement humain pour y inclure le bien-être personnel et social et l'utilisation des ressources naturelles à l'intérieur des limites écologiques, de même que l'indicateur actuel du produit intérieur brut;
2. **Investissement dans le capital-nature** en protégeant des secteurs représentatifs des forêts et de l'eau douce, en restaurant les endroits dégradés, en améliorant le mode de tenure et la gestion des terres et la gestion des cultures et des rendements et en mesurant et en favorisant la valeur économique de la biodiversité et des services écosystémiques;

[4] Dans le rapport Planète vivante 2010 du Fonds mondial pour la nature, il est indiqué que pour 2007, l'année la plus récente pour laquelle les données sont disponibles, l'empreinte écologique des humains dépassait la biocapacité de la Terre – la superficie disponible pour produire des ressources renouvelables et absorber du CO_2 – de 50 %.
[5] John Dernbach. 2010. *Agenda for a Sustainable America.*
[6] OCDE (Organisation de coopération et de développement économique). 2011. *Towards Green Growth.*

3. **Investissement dans l'énergie et les aliments renouvelables** grâce à la fourniture d'énergie renouvelable, la création de bâtiments et de systèmes de transport économes d'énergie, la protection des terres productives, l'encouragement à modifier nos choix alimentaires et la fourniture d'un accès équitable aux aliments;
4. **Affectation judicieuse des terres dans la planification de l'utilisation de celles-ci**, en tenant compte de la disponibilité mondiale des terres productives et de l'eau et en protégeant et en affectant celles-ci de manière appropriée pour assurer la biocapacité à long terme;
5. **Partage de ressources limitées** en énergie, en eau et en aliments;
6. **Prise de décisions partagée et collaboration entre** les administrations publiques, les entreprises et les collectivités en matière de gestion des ressources et pour réaliser les changements.

2.4.2 Expériences pertinentes de ceinture de verdure dans le monde

L'analyse documentaire portant sur les ceintures de verdure dans le monde et réalisée plus tôt au cours de la présente étude a révélé l'existence d'objectifs et de défis similaires à ceux de la Ceinture de verdure de la capitale nationale. Les principaux objectifs sont la protection et l'offre de secteurs à l'état naturel, généralement reliés et souvent complétés par des parcs ou des espaces verts adjacents, certaines ceintures vertes visant à protéger des terres agricoles pour la production d'aliments et l'accueil d'installations assorties de contrôles. L'ampleur des contrôles sur les nouvelles installations varie quelque peu, mais toutes les ceintures de verdure subissent d'importantes pressions d'urbanisation pour céder de leurs terrains à des fins d'aménagement résidentiel, commercial, industriel ou institutionnel. En prenant connaissance des particularités de la Ceinture de verdure de la capitale nationale, les spécialistes s'entendaient pour dire que notre situation est enviable à cause de la propriété foncière publique qui offre davantage de contrôle sur la gestion et la préservation des terrains. Les ceintures de verdure de différents pays tendent à être constituées surtout ou au moins en partie de terrains privés, une situation qui exige d'importants efforts pour élaborer et mettre en œuvre des objectifs communs pour la Ceinture de verdure.

Lors du processus d'élaboration de la vision, les participants ont souligné le besoin d'une perspective à long terme et ont exhorté l'équipe de révision à être audacieuse et à tirer pleinement parti des efforts qui ont mené à la création de la Ceinture de verdure et à sa protection continue. L'importance de raccorder la Ceinture de verdure aux communautés humaines et animales, le fait qu'elle doit être durable et son rôle de modèle sont aussi apparus comme des thèmes récurrents. La Ceinture de verdure devrait progresser aussi loin dans les cinquante prochaines années qu'elle l'a fait au cours du dernier demi-siècle, soit depuis son articulation par Gréber dans son plan de 1950. De toutes les ceintures de verdure, la Ceinture de verdure de la capitale nationale est celle qui renferme la plus grande concentration de secteurs écologiques d'importance.

2.5 La Ceinture de verdure dans le contexte de la capitale

Deux plans stratégiques portant sur l'ensemble de la région de la capitale nationale sont en cours d'élaboration en même temps que la mise à jour du Plan directeur de la Ceinture de verdure.

La CCN met présentement à jour le Plan de la capitale du Canada de 1999 selon une vision pour l'année 2067, année du bicentenaire de la fédération. Ce plan fera l'objet de consultations publiques à l'automne 2011. Le Plan de la capitale du Canada considèrera et intègrera la vision, les orientations stratégiques et les énoncés de politique définis pour la Ceinture de verdure au fur et à mesure de leur élaboration au cours des deux prochaines années, et les commentaires recueillis à son endroit alimenteront aussi la révision du Plan directeur de la Ceinture de verdure.

Parallèlement, la CCN participe avec la Ville d'Ottawa et la Ville de Gatineau à l'élaboration d'un plan de durabilité ou un plan pour 100 ans pour la région de la capitale nationale, connu sous le titre de *Choisir notre avenir*. Jusqu'à ce jour, *Choisir notre avenir* a établis les principes généraux, un ensemble d'objectifs visant une région viable, résiliente et agréable à habiter et des orientations stratégiques correspondant aux thèmes de la culture, de l'économie verte, du développement social, de l'alimentation et de l'agriculture, des systèmes naturels, des bâtiments et de l'approvisionnement énergétique, de l'infrastructure de traitement des eaux pluviales et des eaux usées, de la gestion des matières résiduelles et des déchets solides, de la gestion de l'urbanisation et de la forme urbaine ainsi que de la mobilité. Nombre des orientations stratégiques appuient celles élaborées pour la Ceinture de verdure. Les plus pertinentes sont les suivantes :

- **Écologisation de l'économie locale**, en rendant les entreprises locales existantes plus écologiques, en encourageant les secteurs commerciaux et les entreprises durables, en soutenant les bâtiments et les infrastructures écologiques et en redéfinissant le progrès pour prendre en compte la qualité de vie et en mesurant celui-ci ;
- **Densification de l'urbanisation**;
- **Priorité à la mobilité viable**, avec accent mis sur le transport en commun et le transport actif (à pied, à vélo, en patins, etc.)
- **Édifices et approvisionnement énergétique efficaces**, comme l'encouragement de bâtiments économes en énergie et l'établissement de systèmes d'énergie et de systèmes d'énergie de remplacement de quartier;
- **Réduction des déchets** grâce à une utilisation plus efficace des matières et une démarche de recyclage de « bout à bout »;
- **Protection et mise en valeur des écosystèmes naturels** par la préservation d'un réseau interconnecté de terrains publics et privés grâce à la gérance de l'environnement, à l'encouragement de la biodiversité dans les espaces verts municipaux (parcs, paysages de rue, autour des édifices commerciaux et des institutions, le long des cours d'eau et pourtour des bassins de gestion des eaux pluviales) et à l'encouragement des consommateurs à prendre des décisions plus écologiques;
- **Agriculture et production alimentaire plus locales et plus viables,** y compris le traitement local à valeur ajoutée et l'approvisionnement local par les administrations publiques;

- **Amélioration de la qualité de l'eau** grâce à la gestion de l'urbanisation et des terrains urbains par les administrations publiques, les entreprises et les particuliers, et à l'amélioration de l'infrastructure de verdure.

Les orientations proposées par l'initiative *Choisir notre avenir* seront discutées à l'automne 2011 pour aider à créer le plan final.

Dans *Choisir notre avenir*, la Ceinture de verdure est reconnue comme un facteur important de la qualité de vie dans la capitale nationale présente et future. La Ceinture de verdure contribue à toutes les orientations stratégiques ci-dessus visant une capitale viable, et la valeur des biens et services écologiques qu'elle fournit à la capitale a été estimés de façon préliminaire et approximative à quelque 73 millions de dollars par année[7]. On obtiendrait probablement un chiffre plus élevé grâce à une évaluation détaillée des services de ces terrains prenant en compte l'ensemble des biens et services écologiques fournis par la Ceinture de verdure et rehaussant la qualité de vie dans la capitale, y compris :

- des biens (p. ex. aliments, bois, fibre et biocarburants);
- des services de régulation (filtration de l'eau, décomposition des déchets, régulation du climat et pollinisation des cultures);
- des services de soutien (recyclage des éléments nutritifs, photosynthèse et pédogenèse);
- des services culturels (expériences récréatives, esthétiques et spirituelles enrichissantes).

En plus des deux plans stratégiques pour la capitale mentionnés précédemment, le Plan directeur de la Ceinture de verdure s'harmonise bien aux désignations du sol et aux politiques du *Plan officiel de la Ville d'Ottawa* et du *Plan directeur des espaces verts – Stratégies visant les espaces verts urbains d'Ottawa* qui en découle.

Le Plan officiel établit des politiques de protection de l'environnement et identifie des aires naturelles désignées qui contribuent aux systèmes naturels urbains et ruraux de la Ville d'Ottawa. L'emplacement des composantes de ces systèmes naturels et les politiques connexes ont été pris en compte dans le cadre de l'élaboration du concept d'aménagement de la Ceinture de verdure, et à son tour, la prochaine mise à jour du Plan officiel de la Ville d'Ottawa en 2015 tiendra compte de la version révisée du Plan directeur de la Ceinture de verdure. De plus, la Ville d'Ottawa a entrepris de délimiter un système intégré d'aires du patrimoine naturel, et la majeure partie de ce réseau se situe dans les zones rurales de la Ville. Cette initiative de protection de l'environnement exigera de toute évidence l'établissement de nouveaux partenariats et la mise en œuvre d'une gamme variée de mesures de conservation.

Le *Plan directeur des espaces verts* renferme une vision, des politiques et des objectifs de protection des espaces verts sur l'ensemble du territoire de la Ville d'Ottawa. La Ville travaille en étroite collaboration avec les sociétés d'aménagement et la CCN pour assurer la coordination et l'amélioration des espaces verts d'importance régionale. Les objectifs fondamentaux de la Ville d'Ottawa en matière de protection des espaces verts sont les suivants :

[7] SENES Consultants. 2010. *Révision du Plan directeur de la Ceinture de verdure : Phase 1, étape A – Conditions actuelles, enjeux et possibilités.*

- **Nombre suffisant** – Veiller à ce que les espaces verts soient en nombre suffisant pour satisfaire aux besoins d'une collectivité grandissante et variée, et à préserver les écosystèmes, la biodiversité et les habitats naturels.
- **Accessibilité** – Assurer un accès facile aux espaces verts.
- **Connectivité** – Relier entre eux les espaces verts afin d'offrir des accès améliorés aux installations de loisirs, d'accroître la biodiversité et de favoriser le déplacement des espèces indigènes de plantes et d'animaux.
- **Qualité** – Aménager des espaces verts attrayants, sûrs et bien conçus, qui répondront aux besoins multiples de leurs utilisateurs tout en assurant la mise en valeur de leurs caractéristiques et leurs fonctions naturelles.
- **Durabilité** – Planifier et gérer les espaces verts de manière à limiter l'intervention humaine et les dépenses publiques à long terme, grâce à l'action des processus naturels et à l'application de méthodes novatrices de protection et de préservation des espaces verts.

3.0 Choix de concepts pour la Ceinture de verdure

Les choix de concepts d'aménagement pour la Ceinture de verdure ont été élaborés en tenant compte des orientations ci-dessus et en se fondant sur les orientations stratégiques pour la Ceinture de verdure élaborées pour le plan mis à jour (voir la section 2.3 ci-dessus). Ces différents concepts ont été examinés dans le cadre d'un processus itératif et détaillé avec le personnel de la CCN vers la fin de l'année 2010 et au cours de l'année 2011. La description du contexte de la capitale et les trois choix de concepts présentés ci-dessous qui en ont résulté ont été discutés avec les intervenants dans la Ceinture de verdure et le public au printemps 2011. Les commentaires du public et des intervenants, résumés à la section 4.0 du présent rapport, ont été pris en compte dans le concept d'aménagement recommandé de 2012 pour la Ceinture de verdure. Pour plus de détails sur le processus de consultation publique et résultats, prière de se reporter au rapport *Consultation publique pour l'étape C – Concept d'aménagement* (2011).

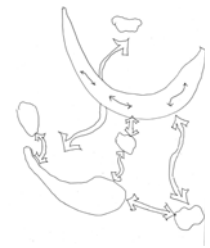

Images des raccordements de la Ceinture de verdure suggérées par des intervenants lors du Forum national de vision de la Ceinture de verdure de novembre 2009.

3.1 Carte régionale – La Ceinture de verdure dans le contexte de la capitale

Cette carte positionne la Ceinture de verdure dans le contexte de la région de la capitale nationale. Elle illustre le milieu naturel régional et les ressources agricoles qui offrent des possibilités de connexion et de renforcement à partir de terrains semblables à l'intérieur de la Ceinture de verdure. Elle montre aussi les secteurs bâtis de la région, qui se dressent comme des contraintes au renforcement des rôles de protection du milieu naturel, de soutien à l'agriculture durable et de lieu de découverte et de loisirs de la capitale. S'appuyant sur les ajouts de terrains et le renforcement proposés du milieu naturel et sur quelques petits ajouts de terrains destinés à l'agriculture durable prévus dans les choix de concepts ci-dessous, cette carte indique des connexions

écologiques vers des entités naturelles régionales d'importance hors de la Ceinture de verdure. La détermination et la consolidation de ces terrains reliés pourraient être faites dans le cadre de partenariats avec des organismes, des collectivités ou des propriétaires fonciers afin d'en assurer la protection à long terme. Il s'ensuivrait une Ceinture de verdure renforcée, concrétisant le collier d'émeraudes initialement conçu, avec des projections en forme de doigts ou de vrilles qui raccordent les secteurs naturels principaux de la Ceinture de verdure à travers la rivière des Outaouais jusqu'à Gatineau et au parc de la Gatineau et des connections le long de corridors fluviaux et terrestres et se raccordant aux entités terrestres d'importance dans l'ensemble de la région et même au-delà. La carte ci-dessous est centrée sur la Ceinture de verdure, objet de la présente révision, et offre une perspective régionale en accord avec l'initiative conjointe en cours intitulée *Choisir notre avenir*.

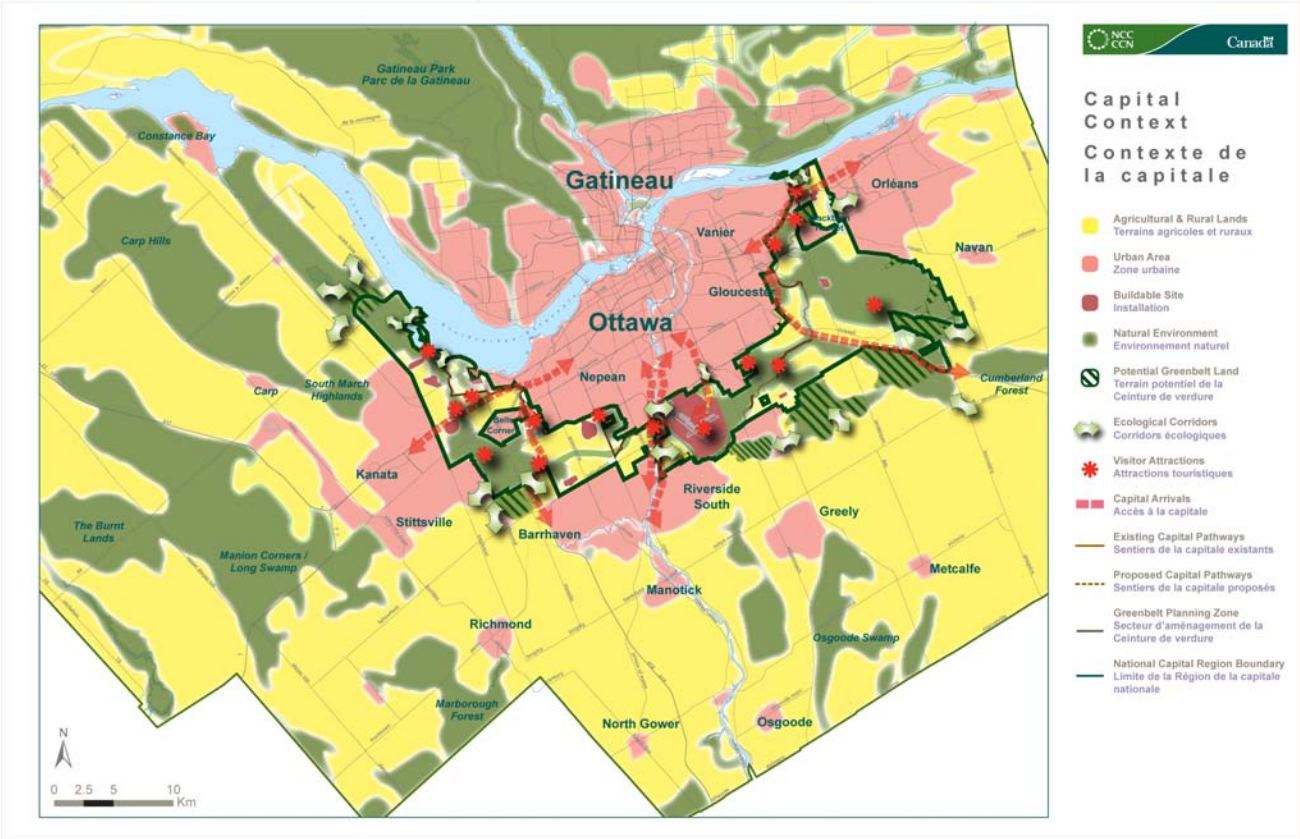

3.2 Trois choix de concepts d'aménagement

Les trois concepts ont été soumis à l'examen du public et des intervenants. Ces concepts d'aménagement préliminaires proposent différentes fonctions et qualités éventuelles des paysages en réponse à la vision de la Ceinture de verdure à l'horizon 2067. Les concepts reprennent les désignations d'utilisation du sol actuelles de la Ceinture de verdure et chacun propose des changements importants d'après l'étude des conditions actuelles et potentielles. Ils indiquent aussi les secteurs où les quatre rôles auront priorité dans la Ceinture de verdure.

Les trois concepts peuvent se résumer comme suit :

CONCEPT Nº 1 – Renforcer les rôles à l'intérieur de la Ceinture de verdure

Ce concept offre une transformation prudente et progressive par rapport à 1996. Il vise à rehausser le milieu naturel de la Ceinture de verdure en agrandissant les zones tampons et les liens écologiques existants et en ajoutant des forêts de plantation qui, grâce à une gestion active, seront naturalisées pour offrir au fil du temps des habitats plus variés. L'agrandissement des secteurs naturels est obtenu grâce au transfert stratégique de certains terrains ruraux. Les terres agricoles productives restent dans la catégorie des terrains agricoles et ruraux, et les liens de sentiers récréatifs à travers la Ceinture de verdure et vers les quartiers adjacents sont maintenus. Quelques modifications sont apportées aux zones constructibles afin de tenir compte des modifications du plan depuis 1996 (MDN Connaught et GRC) et la Ceinture de verdure est agrandie pour inclure les installations restantes de Nortel et du ministère de la Défense nationale (MDN) au croisement de la promenade Moodie et de l'avenue Carling, à l'intérieur de la Ceinture de verdure.

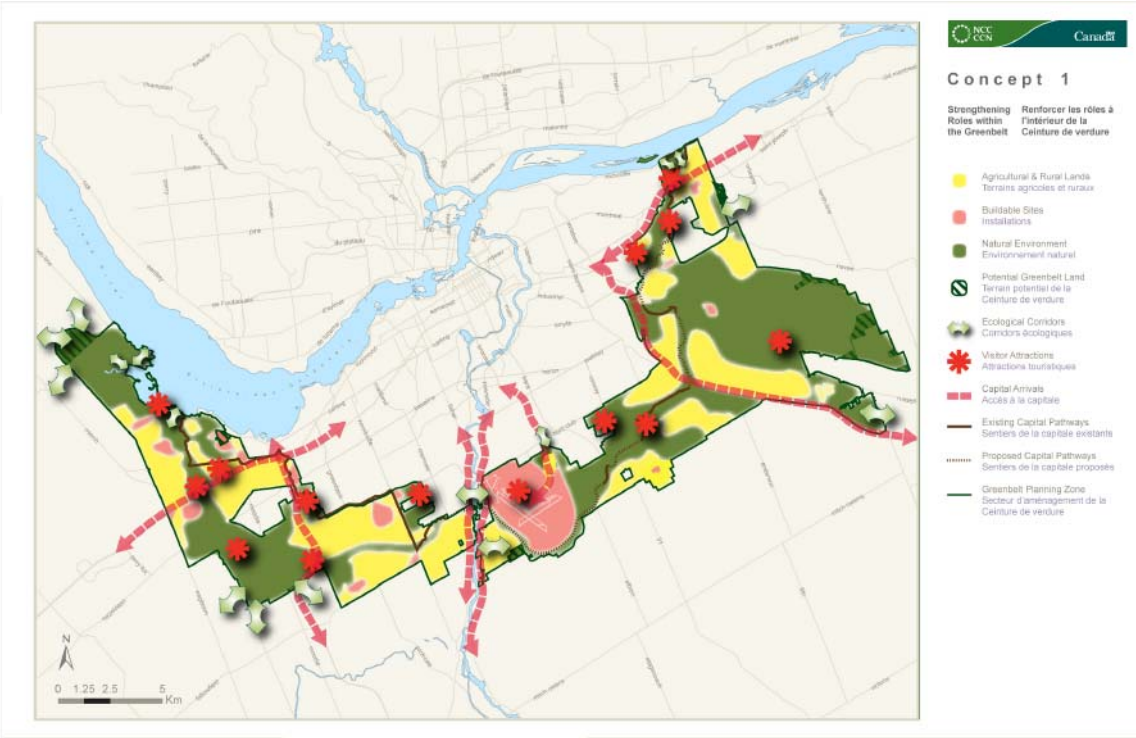

CONCEPT nº 2 – Favoriser l'environnement naturel

Ce concept offre le même agrandissement des secteurs naturels à l'intérieur des limites de la Ceinture de verdure actuelle que le concept nº 1 et prévoit en plus l'ajout de plusieurs terrains naturels contigus à la Ceinture de verdure. On pourrait envisager ces ajouts par le biais d'acquisitions ou par celui d'une gestion en partenariat avec d'autres organismes ou avec les propriétaires fonciers pour assurer leur gérance à long terme comme terrains naturels.

Les ajouts consistent en des composantes du réseau de patrimoine naturel existant (terres humides, boisés, vallées, terrains à l'état naturel) telles que définies en appliquant la Déclaration de principes provinciale de l'Ontario, ou en des sites d'extraction d'agrégats qui pourraient être intégrés à la Ceinture de verdure après leur restauration en vue de les renaturaliser après leur fermeture. Les terrains proposés comme ajouts au milieu naturel de la Ceinture de verdure sont décrits ci-dessous, à commencer par la bordure nord-ouest de la Ceinture de verdure et en allant vers l'est :

1. **Limite nord de la Ceinture de verdure près de la baie de Shirley** – Combinaison de terres humides d'importance et de boisés d'importance s'étendant de part et d'autre du chemin Riddell et faisant partie de la même entité naturelle qu'à l'intérieur de la Ceinture de verdure, sur des terrains du MDN (champ de tir Connaught);
2. **Sud du marécage Rocailleux, entre le chemin Richmond et l'autoroute 416** – Surtout des carrières avec des pochettes éparses de boisés d'importance et de terres humides d'importance des deux côtés de la promenade Moodie. Les carrières sont présentement en exploitation, mais leur fermeture éventuelle permettrait d'ajouter des éléments aquatiques et quelques étendues de végétation indigène à la Ceinture de verdure comme zone tampon pour le marais Rocailleux.
3. **Terre humide de Leitrim au sud-est de l'aéroport** – Terre humide protégée selon les politiques de protection des terres humides d'importance de l'Ontario et gérée par la Conservation de la Nation Sud. Comprend aussi un secteur de ressources minérales présentement à l'état naturel et sous la propriété du gouvernement fédéral.
4. **Sud du chemin Leitrim (et MDN Leitrim) et ouest du chemin Anderson** – Ensemble de boisés d'importance principalement de propriété privée et une petite parcelle appartenant à la Ville.
5. **Sud-ouest de la Mer Bleue** – Boisés d'importance et sols relativement humides appartenant principalement à la province de l'Ontario. Ce secteur pourrait s'ajouter au milieu naturel de la Ceinture de verdure, rehausser la qualité visuelle en présentant des terrains de la Ceinture de verdure de part et d'autre de l'autoroute 417 et améliorer le raccordement à la forêt de Cumberland.
6. **Sud-est de la Mer Bleue** – Boisés d'importance et petite terre humide d'importance adjacente à la Mer Bleue, à ajouter au milieu naturel de la Ceinture de verdure.
7. **Nord de Blackburn Hamlet** – Carrière en exploitation, mais qui, avec la mise en œuvre de son plan de fermeture, permettrait d'ajouter des éléments aquatiques et certaines étendues de végétation indigène à la Ceinture de verdure aux liens naturels et espaces de loisirs potentiels de la Ceinture de verdure.

Le concept nº 2 comprend aussi l'identification et la reconnaissance officielle de corridors écologiques précédemment envisagés pour raccorder les secteurs naturels principaux de la Ceinture de verdure à des entités naturelles d'importance hors de la Ceinture de verdure, comme la forêt de Cumberland, les hautes terres de South March, les collines de Carp, le ruisseau Constance et le marécage Long, et de l'autre côté de la rivière des Outaouais, comme la baie McLaurin, le parc de la Gatineau et la forêt Labelle.

La reconnaissance de ces connexions renforcerait et répondrait à la priorité la plus importante réitérée dans tous les commentaires du public et des intervenants reçus jusqu'à maintenant et s'appuierait sur l'intention originale de la Ceinture de verdure comme faisant partie d'un réseau d'espace verts interconnecté à l'échelle régionale. L'identification formelle de l'emplacement et de la fonction des raccordements pourrait être faite dans le cadre de partenariats avec des tiers, comme la Ville d'Ottawa, les offices de protection de la nature, le ministère des Ressources naturelles, Parcs Canada, Conservation de la nature Canada, des fiducies foncières et les propriétaires fonciers. La fonction de connexion serait surtout écologique, mais pourrait aussi donner lieu à l'inclusion de terres agricoles déjà protégées à Gatineau et Ottawa.

L'ajout de terrains à l'état naturel et les connexions aux entités naturelles régionales font en sorte que ce concept renforce davantage le milieu naturel de la Ceinture de verdure.

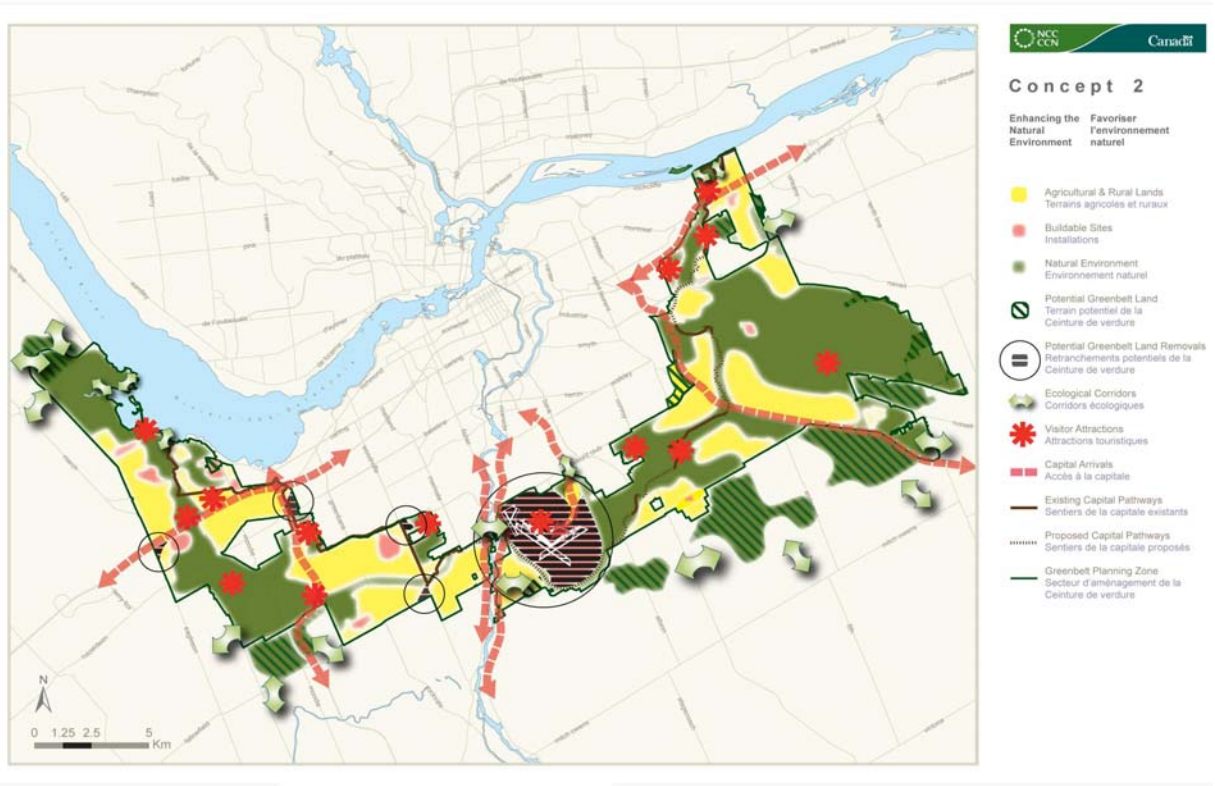

Pour affermir davantage les quatre rôles principaux de la Ceinture de verdure, le concept propose d'ajouter deux petites parcelles de terre agricole situées juste à l'ouest de l'aéroport et près du croisement de l'autoroute 417 et du chemin Hunt Club (voir la carte du concept nº 2, ci-dessus).

L'autre moyen auquel recourt le concept pour consolider la Ceinture de verdure consiste dans le transfert d'installations situées en bordure de celle-ci et jugées incompatibles avec ses rôles, la qualité visuelle du paysage et l'intention actuelle et future d'accueillir des installations fédérales qui nécessitent à la fois l'isolement et la présence dans la région de la capitale nationale. Les installations qu'il est

proposé d'exclure de la Ceinture de verdure, puis d'ajouter au Plan directeur des terrains urbains de la CCN aux fins de gestion sont les suivantes :

- les terrains de l'aéroport, exploités pour son fonctionnement ou aménagés à des commerciales;
- l'hôpital Queensway Carleton;
- le Sportsplex de Nepean;
- l'école secondaire Confederation;
- les stationnements incitatifs Eagleson et Fallowfield.

Le transfert proposé de ces installations de la Ceinture de verdure vers le Plan directeur des terrains urbains résulterait en un ensemble d'utilisations du sol plus cohérent à l'intérieur de la Ceinture de verdure, qui clarifierait et simplifierait la mise en œuvre de la vision, des objectifs et des politiques que contiendra le plan mis à jour.

CONCEPT Nº 3 : Créer des opportunités pour un aménagement limité et un environnement naturel amélioré

Ce concept reprend toutes les améliorations et tous les ajouts proposés dans les deux concepts précédents pour renforcer et rehausser les rôles de la Ceinture de verdure. Toutefois, il maintient à l'intérieur de la Ceinture de verdure les installations dont le concept nº 2 prévoit le transfert. Il se distingue aussi du concept précédent en reconnaissant quatre parcelles de terrain contribuant peu aux rôles de la Ceinture de verdure et ayant un potentiel d'aménagement à des fins non fédérales. Les produits de la vente ou de la location de ces terrains serviraient à financer et à renforcer les terrains restants de la Ceinture de verdure ou à ajouter d'autres terrains favorisant le milieu naturel, l'agriculture ou les loisirs. Ces quatre parcelles sont les suivantes :

1. une parcelle isolée bordée par l'autoroute 416 et les chemins Richmond et Baseline;
2. un terrain situé dans le quadrant sud-ouest du carrefour du chemin Hunt Club Ouest et de l'avenue Woodroffe, auparavant utilisé par Agriculture Canada et comprenant des serres hors d'usage et plusieurs bâtiments utilisés par des organismes fédéraux;
3. un terrain couvert d'arbustes et petits arbres variés situé à l'est du chemin Conroy et au sud du chemin Hunt Club;
4. une parcelle isolée sur le côté ouest de l'autoroute 417, consistant en un champ ouvert avec arbustes et petits arbres épars.

Les terrains choisis répondent aux critères suivants :

- ils contribuent peu aux rôles de soutien aux systèmes naturels, de lieu de découverte de la capitale et de loisirs, de soutien à l'agriculture durable ou d'accueil d'installations fédérales;
- ils consistent en des terrains inutilisés en bordure de la Ceinture de verdure et adjacents aux principaux corridors de transport.

Bien que ces parcelles soient situées dans des secteurs où leur aménagement éventuel aurait peu d'incidences sur les utilisations et les rôles de la Ceinture de verdure, celui-ci serait sujet à des conditions particulières rattachées aux approbations fédérales de transaction immobilière, notamment environnementales, visuelles et esthétiques.

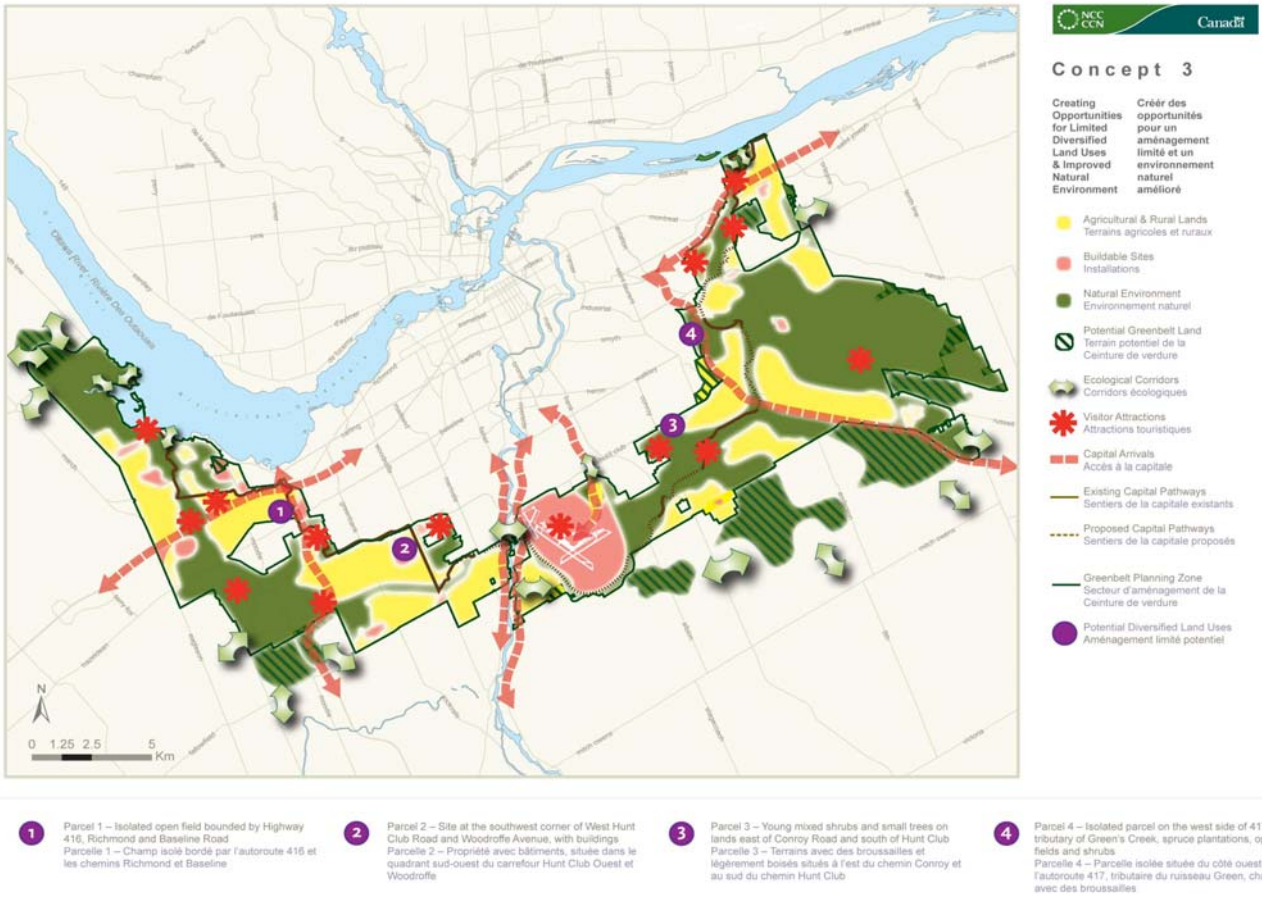

Les tableaux suivants donnent un aperçu des trois concepts proposés et une comparaison de ceux-ci avec le Plan directeur de la Ceinture de verdure de 1996.

Tableau 1 – Aperçu des concepts d'aménagement proposés de la Ceinture de verdure

Concept nº 1 : Renforcer les rôles à l'intérieur de la Ceinture de verdure
• Davantage de terrains affectés au milieu naturel
  • Zones tampons et liens de secteur naturel plus grands
  • Forêts de plantations
• Modification des zones constructibles afin de tenir compte des modifications du plan depuis 1996

Concept nº 2 : Favoriser l'environnement naturel • Tous les changements que comprend le concept nº 1 • Ajout de terrains à l'état naturel adjacents à la Ceinture de verdure • Détermination et consolidation de corridors écologiques vers des entités naturelles d'importance situées hors des limites de la Ceinture de verdure • Retranchement de la Ceinture de verdure d'installations situées en bordure et qui cadrent mal avec la vision d'avenir et les rôles de celle-ci
Concept nº 3 : Créer des opportunités pour un aménagement limité et un environnement naturel amélioré • Tous les changements que comprend le concept nº 1 plus les ajouts de terrains adjacents à l'état naturel et de corridors écologiques régionaux proposés dans le concept nº 2 • Retranchement de quatre parcelles de terrain apportant peu aux rôles actuels de la Ceinture de verdure • Affectation des produits de la vente ou de la location de ces terrains à la consolidation de la Ceinture de verdure

Tableau 2 – Comparaison des trois concepts d'aménagement proposés avec celui de 1996

Nouveaux rôles	1996	Concept nº 1	Concept nº 2	Concept nº 3	Régional
Protection du milieu naturel	• La moitié de la superficie • Connexions écologiques reconnues hors de la Ceinture de verdure	• Superficie plus ou moins accrue par des plantations et une petite superficie de terres agricoles • Déterminer et renforcer les connexions écologiques de la Ceinture de verdure	• Comme dans le concept nº 1 plus des terrains adjacents au nord-est • Déterminer et renforcer les connexions écologiques vers les entités régionales	Comme dans le concept nº 2	• Renforcer l'intégrité écologique régionale au moyen de partenariats visant la protection des connexions et des entités
Lieu de découverte de la capitale et de loisirs	• Rôles : milieu distinctif pour la capitale et activités publiques accessibles	Accent sur la découverte de la capitale et les possibilités de loisirs dans l'ensemble de la Ceinture de verdure, avec des connexions humaines vers les installations et les collectivités avoisinantes			
Soutien à l'agriculture durable	• Rôle : économie rurale prospère • 41 % de la superficie est agricole et rurale	• Superficie plus petite qu'en 1996 = agricultural & rural • Plantations, petite superficie de terres agricoles au nord-est	Pas de changement par rapport au concept nº 1	Pas de changement	• Possibilité de protéger d'autres terres agricoles hors de la Ceinture de verdure
Accueil d'Installations	9 % de la superficie	Pas de changement par rapport au plan de 1996	Transfert de certaines installations de la Ceinture de verdure	Terrains supplémentaires à aménager	Pas de changement

3.3 En quoi les concepts ci-dessus s'accordent avec la vision de la Ceinture de verdure en 2067 et aident à la concrétiser

Les éléments des trois concepts décrits ci-dessus aux fins du Plan directeur de la Ceinture de verdure de 2012 proposent de consolider le milieu naturel de la Ceinture de verdure tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ses limites. Cela s'accorde avec l'énoncé de la vision qui engage à protéger pour toujours les systèmes naturels de la Ceinture de verdure et à concourir à la durabilité de l'environnement et à la qualité de vie dans la région de la capitale nationale. Cela répond aussi à l'attribution du premier rang de priorité au rôle de protection du milieu naturel et aux objectifs établis pour la biodiversité, les liens écologiques, les ressources en eau et en terres et la végétation.

Tout en concrétisant la vision de protection des systèmes naturels, la Ceinture de verdure protègera toujours l'agriculture et les possibilités de loisir et d'éducation en plein air. Bien que cela soit graphiquement moins visible que les ajouts proposés au milieu naturel, les trois concepts

d'aménagement proposent aussi de maintenir un solide territoire agricole et même, dans le cas des concepts n° 2 et 3, quelques petits ajouts (petits à cause du peu de terrains disponibles) pour aider à compenser les transferts de terres agricoles nécessaires pour consolider le milieu naturel. Sur le plan de la découverte de la capitale et des loisirs, les ressources récréatives et le patrimoine culturel sont protégés, promus et mis en valeur par des politiques et indiqués sur les concepts. Les raccordements entre les sentiers récréatifs de la Ceinture de verdure et les quartiers avoisinants sont maintenus et améliorés.

En ce qui concerne le quatrième rôle lié aux « Installations », les trois concepts, tout en plaçant la priorité sur les installations fédérales, maintiennent l'envergure des installations actuelles, mais mettant la priorité sur les installations fédérales ayant des exigences particulières à la fois d'isolement (éloignement du secteur urbanisé) et d'emplacement (dimension de terrain) dans la capitale nationale.

4.0 Résumé des commentaires du public et des intervenants

La présente section donne un aperçu des commentaires faits par le public et les intervenants ayant participé à l'examen des trois choix de concepts et des énoncés stratégiques proposés.

4.1 Résumé de la réponse du public

Tels que présentés dans le rapport d'accompagnement sur la consultation publique, les **commentaires du grand public sur tous les concepts** font ressortir une forte préférence pour le maintien, l'agrandissement et l'amélioration des espaces verts de la Ceinture de verdure. L'établissement et la protection de corridors écologiques, proposés dans tous les concepts, devraient être faits immédiatement, en portant une attention particulière aux secteurs naturels d'importance qu'ils raccordent à la Ceinture de verdure. Quelques répondants au sondage avaient une opinion contraire au sujet des défis d'acquisition d'autres terrains pour la Ceinture de verdure et du travail en partenariat avec d'autres pour la **protection des secteurs naturels**. Le souhait maintes fois réitéré, en particulier par la Coalition pour la sauvegarde de la Ceinture de verdure, de voir un concept d'aménagement plus audacieux et plus robuste pour la Ceinture de verdure, étendant le concept de « collier d'émeraudes » au-delà de la rivière des Outaouais et aux terrains naturels d'importance adjacents, comme les collines de Carp, la terre humide de Leitrim et les hautes terres de South March.

Nombre de répondants ont exprimé leur appui aux loisirs dans la Ceinture de verdure et à leur amélioration, en particulier la connexion des sentiers aux quartiers adjacents. Les installations récréatives existantes sont importantes pour les quartiers voisins. Quelques commentaires ont été faits en faveur de l'attribution d'un rang de priorité plus élevé – peut-être même le premier – au rôle Expériences de la capitale et loisirs, ainsi que d'une plus grande importance aux ressources culturelles de la Ceinture de verdure. Il a été suggéré de clarifier et d'améliorer la visibilité de la Ceinture de verdure et sa démarcation dans le paysage (des utilisations urbaines adjacentes) et d'envisager le chemin Limebank comme un accès à la capitale.

Tout au long des consultations, le public semblait mal comprendre la signification de la désignation **« installations »** et se méprendre en général sur la façon d'aménager ces terrains. Cette désignation de terrains fait encore l'objet de débats, dans le cadre des discussions sur le rôle d'accueil d'installations, quant à savoir si certaines installations de l'administration fédérale et d'autres organismes devraient être incluses ou non dans la Ceinture de verdure. Le cas échéant, les résidants appuieraient l'idée que ces installations deviennent plus écologiques en faisant la démonstration de la technologie et des techniques qui permettent d'harmoniser davantage les bâtiments avec le milieu naturel de la Ceinture de verdure.

Il existe une certaine frustration à l'égard des effets possibles de la construction et de l'expansion d'infrastructures de transport dans la Ceinture de verdure. L'idée qu'il n'y ait pas ou qu'il y ait peu d'aménagement dans la Ceinture de verdure reste très largement partagée, de même que le souhait de n'y voir aucune nouvelle route.

L'agriculture dans la Ceinture de verdure continue de susciter beaucoup d'intérêt. Le public souhaite vivement voir un plan (et une définition précise) pour l'**« agriculture durable »**, qui permet et met en évidence des formes d'agriculture plus variées dans la Ceinture de verdure, notamment des jardins maraichers et des jardins communautaires. Les locataires agricoles de la Ceinture de verdure ont maintes fois affirmé que la CCN doit investir dans l'infrastructure agricole et l'améliorer, accroître la durée des baux agricoles, réduire la taille des fermes et diversifier les produits agricoles. Quelques participants s'opposaient à la présence de terres agricoles dans la Ceinture de verdure, estimant que ces terres offrent des possibilités d'urbanisation.

En général, le public exprimait son **appui** (par environ les deux tiers des répondants au questionnaire) **au concept nº 1 et aux éléments des concepts n° 2 et 3 proposant l'agrandissement de la Ceinture de verdure vers les terrains à l'état naturel et terres agricoles adjacents**. Comme une conséquence de leur appui à l'amélioration de la Ceinture de verdure et à l'ajout de terrain à l'état naturel à celle-ci, nombre de participants et près de la moitié des répondants s'opposaient à la vente, à la location ou au transfert de tout terrain de la Ceinture de verdure, tel que proposé dans les **concepts nº 2 et 3**. Certains répondants ont suggéré que tous ces terrains pourraient être convertis à d'autres utilisations de la Ceinture de verdure si les installations ou leur utilisation actuelle n'étaient plus requises. Bien que l'on convienne généralement que des installations comme l'aéroport, l'hôpital Queensway-Carleton et les stationnements incitatifs puissent être incompatibles avec la vision de la Ceinture de verdure, on se préoccupait de la façon dont seraient gérés les terrains à l'état naturel qui entourent ces installations s'ils ne faisaient plus partie de la Ceinture de verdure. Par exemple, de nombreux participants ont souligné la valeur élevée que le voisinage attribue à l'espace vert compris dans le bail de l'hôpital Queensway-Carleton, entre l'hôpital et le quartier de Qualicum, et l'utilisation intense qu'il en fait. Le voisinage a demandé que ce terrain reste dans la Ceinture de verdure en raison de l'incertitude que soulève un changement de gestion.

4.2 Commentaires des intervenants

L'équipe de projet a eu dix réunions avec les intervenants dans la Ceinture de verdure entre avril et aout 2011 et a échangé de l'information avec eux par téléphone et par courriel. Les groupes consultés forment un mélange de gestionnaires et de propriétaires d'installations fédérales dans la Ceinture de verdure, d'organismes environnementaux et agricoles, de groupes de planification et d'opérations au sein de la Ville d'Ottawa et de représentants d'installations non fédérales dans la Ceinture de verdure. L'annexe A présente une liste des intervenants dans la Ceinture de verdure. Les points saillants des commentaires des intervenants sont organisés selon les principales catégories de commentaires reçus.

- ***Commentaires généraux sur les orientations stratégiques et les concepts :*** Les intervenants ont rappelé l'appui à l'actuel Plan directeur de la Ceinture de verdure et ont dit apprécier la possibilité de participer à l'examen des versions révisées des orientations et des concepts d'aménagement proposés. Ils souhaitent collaborer avec la CCN pour peaufiner le plan et le mettre en œuvre. Plusieurs ont demandé que soit gardée de la souplesse pour d'éventuels agrandissements des installations. On ne connait pour le moment aucun besoin immédiat particulier, mais des possibilités d'agrandissement existent bel et bien, et nombre d'intervenants ont mentionné que leurs besoins pouvaient changer dans les 5 à 10 prochaines années. On s'accorde généralement pour densifier les secteurs déjà bâtis plutôt que d'agrandir les tracés au sol.
- ***Viabilité de la Ceinture de verdure :*** L'accent accru mis sur la durabilité de l'environnement recueille des appuis et s'accorde avec les orientations des politiques fédérale et municipale. Les intervenants ont fait remarquer que la mise en œuvre est conditionnée par la capacité économique. Nombre d'entre eux se sont dits intéressés par la ou les définitions de « durabilité de l'environnement » devant être utilisées dans le plan.
- ***Concept nº 1 :*** Aucune préoccupation n'a été soulevée en rapport avec le concept nº 1, sauf une demande de reconsidérer l'inclusion dans la Ceinture de verdure des anciens bâtiments de Nortel près de l'intersection de l'avenue Carling et de la promenade Moodie. Bien que le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux et celui de la Défense nationale ne connaissent que partiellement l'envergure de leurs plans futurs à cet emplacement, ils sont plutôt certains que s'imposeront à un certain moment un agrandissement, l'établissement d'un site sécurisé semblable à l'installation actuelle du centre-ville et la présence de fonctions principalement liées à des bureaux. On estime que la future installation cadre mieux avec les orientations des Terrains urbains de la capitale de la CCN qu'avec celles de la Ceinture de verdure.
- ***Concept nº 2 :*** Tous les éléments du concept nº 2 ont recueilli un appui général auprès des intervenants. Le transfert des terrains opérationnels de l'aéroport de la Ceinture de verdure aux Terrains urbains de la capitale favoriserait la viabilité commerciale de l'aéroport. Toutefois, certains partenaires ont signalé que des facteurs présentement inconnus (comme l'emplacement de la limite sud de la Ceinture de verdure, l'emplacement et la largeur du lien écologique souhaité et l'emplacement du sentier de la Ceinture de verdure) ne permettent pas de justifier le

transfert. Il faut aussi avoir une compréhension complète des plans d'aménagement et d'infrastructure de l'aéroport, de la Ville et des propriétaires fonciers dans ce secteur.

- ***Concept nº 3 :*** La proposition d'utiliser certaines parcelles de la Ceinture de verdure à des fins autres que fédérales a reçu un accueil mitigé. Certains intervenants ont demandé que le secteur constructible de la ferme de recherche de la Ceinture de verdure reste de propriété fédérale dans l'éventualité de besoins d'installations. On a souligné que les champs entourant les bâtiments actuels sont des terres agricoles à fort rendement et qu'ils devraient demeurer en production. Dans l'ensemble, les commentaires faits au sujet des parcelles situées au carrefour du chemin Hunt Club et de l'autoroute 417 témoignent du peu d'attrait que revêt leur utilisation à d'autres fins que dans la cadre de la Ceinture de verdure. On a aussi demandé à l'équipe de projet d'offrir une cinquième parcelle à d'autres utilisations, soit le terrain situé dans le quadrant sud-est de l'intersection de l'avenue Carling et de la promenade Moodie, s'étendant du sud de l'avenue Carling à l'autoroute 417 et de l'ouest de la promenade Moodie jusqu'à la limite entre la Ceinture de verdure et le quartier de Crystal Bay.
- ***Caractéristiques propres aux sites des installations fédérales :*** La sécurité et le contrôle d'accès constituent une composante importante de plusieurs sites. On devrait conserver les zones tampons existantes autour des installations, comme le champ de tir Connaught, le complexe CanMET, le Centre de recherche géotechnique de Ressources naturelles Canada et les installations de l'Agence canadienne d'inspection des aliments.
- ***Accueil d'installations :*** Même s'il n'existe présentement aucun plan d'agrandissement des installations fédérales, les responsables de certaines d'entre elles ont demandé que le Plan directeur de la Ceinture de verdure tienne compte de la possibilité d'agrandissements futurs.
- ***Protection du milieu naturel :*** Envisager d'intégrer le milieu naturel de la Ceinture de verdure au système de patrimoine naturel de la ville. La participation de la CCN aux études de sous-bassins et de bassins hydrographiques est encouragée. Le personnel des offices de protection de la nature a offert d'aider les agriculteurs à mettre en œuvre les meilleures pratiques, comme des zones tampons minimales, en recourant aux connaissances du personnel et à des programmes d'encouragement.
- ***Expériences de la capitale et loisirs :*** Renvoyer à la Stratégie sur les paysages culturels de Parcs Canada pour le canal Rideau (site du patrimoine mondial de l'Unesco) et à la désignation de rivière du patrimoine canadien de la rivière Rideau dans les politiques relatives au patrimoine culturel. Intégrer le réseau de sentiers récréatifs de la Ceinture de verdure à ceux de la ville. Les responsables des installations récréatives municipales du Sportsplex de Nepean, du terrain de golf Pineview et du terrain de camping d'Ottawa ont tous fait valoir leur besoin d'expansion éventuel et exprimé leur souhait d'avoir des baux à long terme.

5.0 Analyse et recommandations en vue du concept d'aménagement final de la Ceinture de verdure

Le concept d'aménagement est défini comme le rendu cartographique des rôles de la Ceinture de verdure visant à concrétiser la vision énoncée pour l'horizon 2067. Le concept d'aménagement final recommandé est aussi bien appuyé par le texte – celui des énoncés stratégiques, des énoncés de politique et des lignes directrices que comprendra le plan directeur final. On devrait donc examiner la carte concept conjointement avec les orientations stratégiques pour pleinement apprécier la façon dont le concept sera concrétisé au fil du temps.

5.1 Énoncés stratégiques recommandés

Il est recommandé de conserver les énoncés stratégiques présentés à la section 2.3, mais avec certaines améliorations faisant suite aux discussions avec le public et les intervenants. Ces améliorations concernent les buts associés au patrimoine culturel, à l'agriculture durable et aux installations et sont les suivantes :

- simplifier le libellé des objectifs;
- formuler une orientation claire pour les installations fédérales et non fédérales, permettant une expansion future des installations fédérales;
- hausser le niveau et élargir l'objectif concernant les ressources culturelles;
- inclure les jardins communautaires et les pratiques de gestion exemplaires dans les politiques d'agriculture durable (à la prochaine étape);
- envisager d'appliquer une politique d'aucune perte nette plutôt que l'approche actuelle « sans préjudice » en ce qui concerne l'objectif de transport viable sous « Installations »;
- changer l'intitulé du rôle ayant trait au milieu bâti à l'intérieur de la Ceinture de verdure de « Installations bâties » à « Installations » pour tenir compte du fait que les terrains comprennent la surface sur laquelle les installations sont construites et les surfaces paysagées qui les entourent et qui peuvent en soutenir l'exploitation (par exemple un champ de tir, un terrain de golf ou un secteur d'entrainement).

L'annexe B présente un ensemble d'énoncés stratégiques revus pour refléter ces mises à jour.

5.2 Concept d'aménagement recommandé

Ainsi qu'il a été mentionné à la section 2, dans la capitale comme partout dans le monde, les gens se rendent compte peu à peu qu'au fur et à mesure que davantage de personnes vivent dans des villes, ces villes doivent devenir plus agréables à habiter et plus viables. Même si le concept de ceinture verte remonte à plus d'un siècle, les villes qui en sont dotées cherchent à les valoriser davantage alors qu'elles sont aux prises avec des pressions extrêmes venant de la croissance urbaine. Les villes qui en sont dépourvues cherchent, elles, à établir des espaces verts ou à agrandir ceux qu'elles possèdent déjà. La

qualité, la dimension, les connexions et la diversité des 21 500 hectares de paysages qui composent présentement la Ceinture de verdure constituent un élément de plus en plus reconnaissable et valorisé de notre capitale et la base des ceintures vertes interreliées de la capitale imaginées par Gréber. Il serait intéressant que la Ceinture de verdure puisse évoluer au cours des 50 prochaines années de manière tout aussi profitable pour la capitale qu'elle l'a fait au cours des 60 dernières années.

Le renforcement et l'agrandissement des secteurs naturels de la Ceinture de verdure, l'amélioration des connexions vers les entités naturelles régionales d'importance, l'accroissement des valeurs de milieu naturel des forêts de plantation et l'amélioration des liens écologiques constituent ensemble le concept élaboré après une analyse approfondie et de vastes consultations. L'agrandissement des secteurs naturels **protègera des milieux sensibles, maintiendra l'équilibre écologique et offrira un puits pour les émissions dommageables de GES et de polluants** dues au transport et aux autres activités urbaines. Le concept d'aménagement recommandé soutient et rehausse le bien-être, la santé et le ressourcement humains, les interactions et les liens sociaux bénéfiques, inspire des valeurs environnementales positives et procure une qualité de vie supérieure.

Le concept recommandé vise à **servir de méthode de précaution pour protéger l'environnement dans la capitale**, une approche proactive et préventive de protection des systèmes naturels de la Ceinture de verdure et des secteurs naturels auxquels elle se raccorde grâce à l'acquisition de terrains et à des efforts de partenariat. L'approche cherche aussi à assurer l'équilibre écologique pour compenser les activités associées à l'urbanisation.

Les études à l'appui de la Ceinture de verdure réalisées aux fins de la présente révision et la majorité du public qui s'est exprimé lors des consultations concourent avec l'idée d'une Ceinture de verdure robuste et en bon état quant à son potentiel pour raccorder la population de la capitale à la nature et pour maintenir et améliorer les écosystèmes régionaux. Ces caractéristiques sont considérées comme essentielles au maintien d'une impression d'habitabilité, de viabilité et de qualité de vie dans la région de la capitale.

La préservation et le renforcement de la Ceinture de verdure constituent le fondement de l'héritage des générations futures consistant en un réseau d'espaces naturels contigus, de bonnes terres agricoles, des caractéristiques écologiques importantes et une fonction de transition essentielle entre la ville et la campagne. Ultimement, cet effort de la CCN devrait faire en sorte que la Ceinture de verdure soit meilleure que celle dont la génération précédente a héritée et la meilleure qui soit imaginable pour l'avenir. La Ceinture de verdure ne restera pas en aussi bon état à long terme si elle n'est qu'un projet de la CCN. La vision de la Ceinture de verdure et sa concrétisation exigent une adhésion de la collectivité et une participation régionale plus larges pour s'assurer que l'effort soit relégué aux générations futures.

La Ceinture de verdure de 21 500 hectares à l'intérieur de la capitale nationale appartient au peuple canadien. Par comparaison aux autres ceintures de verdure, qui tendent à être constituées davantage de terrains privés que publics, les possibilités à l'intérieur de la Ceinture de verdure de la capitale nationale sont infinies pour faire fond sur les progrès des soixante dernières années qui ont mené à la création de cet espace protégé principalement public.

Le concept d'aménagement à long terme recommandé aux fins de la mise à jour du Plan directeur de la Ceinture de verdure se fonde sur la vision approuvée, précise la portée des futures utilisations du sol, expose le contexte régional et établit le cadre dans lequel la CCN et ses partenaires s'engageront à concrétiser la vision.

1. Aider à préserver le caractère naturel du paysage agricole de la Ceinture de verdure et à protéger le prolongement des terrains à l'état naturel au-delà de la Ceinture de verdure, tel qu'illustré dans le réseau des écosystèmes de la capitale.
2. Préserver, protéger, maintenir et améliorer les ressources naturelles, les paysages culturels et les commodités écologiques les plus importants de la capitale qui ensemble créent une « atmosphère rurale » particulière.
3. Protéger des corridors écologiques reliant les secteurs naturels régionaux valorisés.
4. Établir un cadre et des objectifs en ce qui concerne l'acquisition graduelle et la préservation de secteurs naturels aux fins du renforcement continu de la Ceinture de verdure.
5. Établir un cadre pour équilibrer la croissance urbaine et la protection et l'amélioration continues du milieu naturel (ressources en eau, terres humides, habitats fauniques, écosystèmes valorisés, forêts), d'expériences de loisirs et des terres d'agriculture durable.
6. Maintenir des voisinages urbains distincts, en les empêchant de se fusionner les uns aux autres.
7. Accroitre la qualité de vie dans la région de la capitale en favorisant la qualité de l'environnement et le bien-être des collectivités et en préservant le « paysage rural ».
8. Promouvoir les possibilités touristiques et éducatives.
9. Appuyer les installations fédérales existantes d'intérêt national ayant des besoins à la fois d'isolement et d'emplacement dans la capitale mais ne permettra pas l'ajout de nouvelles zones pour des installations.
10. Éliminer les installations à la fin de leur cycle de vie.

Le concept recommandé pour la Ceinture de verdure en 2067 reflète les objectifs ci-dessus, les orientations stratégiques révisées et les commentaires du public et des intervenants. Tous les éléments de renforcement de la Ceinture de verdure articulés dans les trois différents concepts d'aménagement (tous les aspects du concept nº 1 et les ajouts de terrains des concepts n° 2 et 3) sont intégrés dans le concept recommandé. Ainsi, le concept recommandé pour le Plan directeur de la ceinture de verdure de 2012, tel que présenté pour la Ceinture de verdure existante et les terrains adjacents et dans son réseau des écosystèmes de la capitale (voir les cartes présentées à l'annexe C) présente les traits suivants :

1. **Connectivité,** principalement par le biais d'un réseau par lequel les secteurs naturels principaux à l'intérieur des limites de la Ceinture de verdure sont reliés entre eux par des liens écologiques fonctionnels vers des entités naturelles régionales à l'extérieur de la Ceinture de verdure par le biais de corridors écologiques qui s'étendent le long de cours d'eau et de sentiers bordés de végétation naturelle.

La connectivité est obtenue dans le concept recommandé par :

- **le renforcement et l'agrandissement des secteurs naturels à l'intérieur des limites actuelles de la Ceinture de verdure**, y compris la mise en valeur des secteurs naturels principaux de la Ceinture de verdure sur les plans de la fonction, de l'étendue et des liens écologiques, et grâce à l'**ajout de forêts de plantation au milieu naturel de la Ceinture de verdure**, ces forêts étant gérées pour devenir des habitats diversifiés au fil du temps;
- **l'inclusion, à l'intérieur de la Ceinture de verdure, du lit de la rivière Rideau;**
- la protection de corridors écologiques qui doivent être déterminés et définis plus en détail au moyen d'une étude future. Ces corridors s'étendent des secteurs naturels principaux de la Ceinture de verdure vers les entités naturelles régionales d'importance qui contribuent à la Ceinture de verdure; on cherchera activement à établir des partenariats avec d'autres d'organismes intéressés au maintien du système de patrimoine naturel et les propriétaires fonciers dans les secteurs d'intérêt. **L'emplacement approximatif des corridors écologiques et des entités naturelles d'importance régionale auxquelles ils raccordent la Ceinture de verdure est** illustré par des flèches se connectant, et les entités naturelles régionales, en vert, sur le concept recommandé. La protection et la préservation revêtent une importance essentielle pour la viabilité à long terme des corridors écologiques et peuvent être obtenues à l'aide d'un certain nombre d'approches. Par exemple, le zonage, des mesures d'encouragement à la conservation, des partenariats et des ententes peuvent jouer un rôle dans la conservation d'habitats de façons qui sont vitales à la préservation des principaux corridors. Les corridors écologiques et les entités naturelles d'importance peuvent être protégés grâce à des efforts de partenariat avec des organismes et des propriétaires fonciers qui donneront lieu à l'établissement d'ententes officielles avec les propriétaires fonciers ou à l'application d'autres mesures pour assurer leur maintien à long terme comme parties du réseau régional de patrimoine naturel. Cela se traduit dans l'espace par des formes s'allongeant comme des doigts le long des corridors fluviaux et terrestres des secteurs naturels principaux de la Ceinture de verdure jusqu'aux entités naturelles régionales reconnues.
- l'amélioration des connexions récréatives de la Ceinture de verdure aux quartiers adjacents, principalement par le biais de **sentiers récréatifs et** de pistes partant du réseau de la Ceinture de verdure aux sentiers municipaux et provinciaux des environs. Les sentiers du réseau régional qui se raccordent au sentier de la Ceinture de verdure sont montrés sur la carte du réseau des écosystèmes de la capitale.

2. Les **Quatre rôles de la Ceinture de verdure (Milieu naturel, Agriculture durable, Expériences de la capitale et Installations) se présentent de façon hiérarchiques et sont renforcés** grâce à :

Rôle principal

L'ajout à la Ceinture de verdure de secteurs naturels importants contigus, afin de renforcer les secteurs naturels principaux de la Ceinture de verdure, d'améliorer la connectivité de la Ceinture de verdure aux entités naturelles régionales d'importance et d'améliorer les liens grâce à des corridors élargis et restaurés vers des habitats naturels sur d'anciennes terres rurales et agricoles;

Rôles secondaires

L'affectation à l'agriculture durable d'anciennes terres rurales à l'intérieur de la Ceinture de verdure et, par conséquent, l'agrandissement du territoire agricole, afin de compenser le transfert d'autres terres agricoles pour renforcer les secteurs naturels principaux et les fonctions de lien naturel (comme le long des ruisseaux Black Rapids, Watts et de Green ainsi que de la rivière Rideau). L'agriculture durable signifie **la diversification des types de fermes, l'appui à de plus petites parcelles agricoles et l'intégration continue des pratiques de gestion agricole soutenant les processus biologiques du milieu naturel de la Ceinture de verdure;**

Certaines parcelles parmi les ajouts de terrains à l'état naturel proposés ci-dessus aideront aussi à **mettre en valeur les ressources visuelles et les possibilités de loisirs afin de renforcer le rôle Expériences de la capitale et loisirs de la Ceinture de verdure ainsi que la connectivité du sentier de la Ceinture de verdure au réseau de sentiers régional;**

Rôle tertiaire

Le maintien des installations existantes à l'intérieur de la Ceinture de verdure, en privilégiant les installations fédérales ayant besoin à la fois d'isolement et d'un emplacement dans la capitale et en encourageant toutes les installations, fédérales et non fédérales, à maintenir et, si possible, à réduire le tracé au sol des ouvrages.

Interdire l'ajout de nouvelles installations et éliminer progressivement les installations à la fin de leur cycle de vie.

Des directives particulières seront établies **pour les installations à la périphérie** de la Ceinture de verdure ayant une interface avec les paysages urbains et de la Ceinture.

3. Dynamisme – L'aménagement recommandé s'attache à consolider les systèmes naturels afin d'atténuer les changements anticipés (effets de la croissance urbaine, effets du changement climatique et une demande probablement accrue pour des possibilités de loisirs dans la Ceinture de verdure). Bien que difficiles à représenter visuellement, les énoncés de politiques à l'appui viseront à reconnaître que les fonctions et les éléments de protection des systèmes naturels, de soutien à l'agriculture, de lieu de découverte de la capitale et de loisirs et d'accueil d'installations changeront aussi au fil du temps. Le fait que la Ceinture de verdure existe dans un paysage évolutif de pressions humaines et naturelles exige de reconnaître que le territoire de la Ceinture de verdure évoluera au fil du temps, en particulier dans l'optique d'un réseau naturel régional interrelié à établir par le biais d'un partenariat avec de multiples intervenants.

4. Notoriété – Une critique de la Ceinture de verdure faite constamment par plusieurs personnes qui la connaissent bien a trait au fait que les merveilles de cet endroit ne sont pas suffisamment connues ni publicisées. Ce point soulevé par les intervenants et le public tout au long du processus de révision a été largement discuté. Ce problème sera particulièrement résolu par les politiques du plan et les initiatives recommandées, avec le résultat probable d'efforts de publicité et de sensibilisation redoublés de la part de la CCN et des intervenants dans la Ceinture de verdure. Cette tâche sera aussi facilitée par des initiatives de partenariat élargies. Pour commencer, le processus de révision aide à accroitre la notoriété publique des entités et de la valeur de la Ceinture de verdure. La connectivité régionale mise en évidence sur le concept recommandé offre aussi une représentation visuelle qui pourra servir d'outil de promotion.

5. Gestion en collaboration – Les prémisses fondamentales et certains des objectifs traitent plus particulièrement du développement des partenariats existants et du déploiement de nouveaux efforts de collaboration en ce qui a trait à la gestion de la Ceinture de verdure. Cette approche aidera grandement à alléger le défi constant que pose la pénurie de ressources de la CCN. Aussi, le concept, les orientations stratégiques et les politiques et lignes directrices à l'appui apportent la souplesse nécessaire à l'égard de l'agrandissement éventuel des ensembles d'installations fédérales.

5.2.1 Examen d'autres éléments des concepts

On a aussi analysé un certain nombre d'autres éléments des concepts n°s 2 et 3 (décrits à la section 3.2) lors du récent examen des différents concepts d'aménagement de la Ceinture de verdure en vue du plan de 2012. Ces éléments comprennent le transfert de la gestion d'installations de transport, de loisirs et d'institution aux Terrains urbains de la capitale de la CCN ainsi que la location ou la vente de certains terrains qui ne contribuent présentement pas de façon importante aux rôles de la Ceinture de verdure.

Bien qu'ils comportent notamment l'avantage d'une plus grande cohérence des autres utilisations du sol de la Ceinture de verdure avec la vision et les rôles énoncés et la possibilité de ressources financières pour acquérir d'autres terrains à l'état naturel plus importants ou des terres agricoles, ils n'ont pas été

retenus dans le concept recommandé. En bref, on estime que le niveau d'effort qu'exigent ces changements est excessif, compte tenu de l'opposition relativement forte du public et du peu d'intérêt manifesté par les intervenants pour utiliser ces terrains. Les installations de l'hôpital Queensway-Carleton, du Sportsplex de Nepean et des stationnements incitatifs demeureront à l'intérieur de la Ceinture de verdure, et leurs responsables maintiennent l'engagement à se conformer aux orientations stratégiques et aux politiques de la Ceinture de verdure et à aider à les mettre en œuvre. Les quatre parcelles de terrain dont on envisageait la vente ou la location pour des usages autres qu'aux fins de la Ceinture de verdure resteront aussi à l'intérieur de la Ceinture de verdure et l'on s'efforcera de bonifier leur contribution aux rôles de la Ceinture de verdure.

Au cours de la présente étape de la révision, on a analysé le **transfert des terrains opérationnels de l'Aéroport international d'Ottawa et des terrains à usage commercial avoisinants de la Ceinture de verdure vers les Terrains urbains de la capitale** (tel que présenté dans le concept nº2). Pour le moment, l'Aéroport international d'Ottawa demeure à l'intérieur de la Ceinture de verdure, en attente des résultats des discussions entre la CCN et l'Administration de l'aéroport. Les discussions se poursuivent avec l'Administration de l'aéroport concernant la faisabilité d'un lien naturel est-ouest et d'un sentier récréatif à proximité des terrains de l'aéroport.

Lors de l'élaboration des concepts d'aménagement, l'équipe de projet a aussi envisagé d'ajouter à la Ceinture de verdure les deux iles de la rivière des Outaouais en amont de l'ile Lower Duck, qui en fait déjà partie. Ces deux iles à l'état naturel, les iles Upper Duck et Kettle, dont la propriété (Conservation de la nature Canada et Ville d'Ottawa) et la désignation municipale sont garantes de la conservation, ne figurent pas comme des ajouts officiels au milieu naturel de la Ceinture de verdure sur les différents concepts. En effet, on craignait que la proposition de les ajouter à la Ceinture de verdure pendant l'évaluation environnementale d'un éventuel pont interprovincial nuise au processus d'évaluation. On reconnait toutefois la contribution écologique de ces iles aux terrains de la Ceinture de verdure, et les deux figurent sur la carte concept comme faisant partie du réseau écologique régional auquel la Ceinture de verdure se raccorde.

5.2.2 Examen approfondi des ajouts de terrains à la Ceinture de verdure de 2067

On a examiné la contribution possible aux rôles de la Ceinture de verdure et l'ajout à celle-ci de 18 parcelles lui étant contigües et totalisant 4 457 hectares. Les **terrains dont on a envisagé l'ajout à la Ceinture de verdure** comprennent les propositions d'ajouts discutées avec le public en 2011, deux autres secteurs forestiers ainsi que la reconsidération de terrains adjacents retranchés de la Ceinture de verdure en 1996.

La carte ci-dessous montre l'emplacement de chacun des ajouts de terrains envisagés.

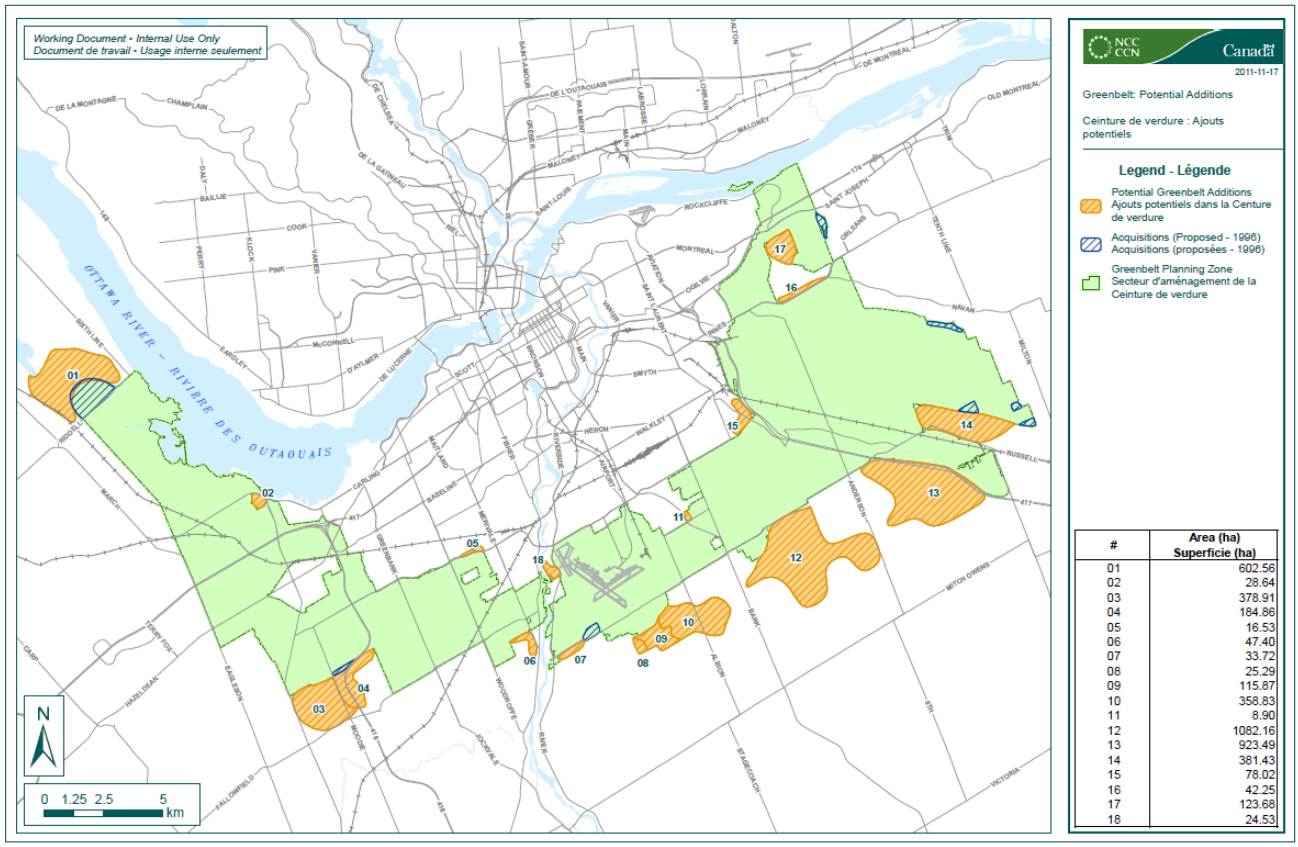

#	Area (ha) Superficie (ha)
01	602.56
02	28.64
03	378.91
04	184.86
05	16.53
06	47.40
07	33.72
08	25.29
09	115.87
10	358.83
11	8.90
12	1082.16
13	923.49
14	381.43
15	78.02
16	42.25
17	123.68
18	24.53

Il est recommandé d'ajouter à la Ceinture de verdure six de ces terrains (indiqués sur la carte ci-dessus) et une partie d'un septième, totalisant près de 1 994 hectares.

Le tableau suivant donne un résumé de l'analyse effectuée pour déterminer les terrains à recommander comme ajout à la Ceinture de verdure.

Parcelle	***Discussion***	***Recommandation***
01 – Baie de Shirley et ruisseau Constance	*La* ***parcelle 01*** *est située en face du champ de tir Connaught et comprend la longue et étroite entité écologique qui s'étend au nord-ouest des terrains dont l'acquisition avait été proposée en 1996, jusqu'à la baie Constance de la rivière des Outaouais. Ces terrains constituent un habitat de la tortue mouchetée (une espèce reconnue selon la* Loi sur les espèces en péril*), sont reconnus comme une composante valorisée de l'écosystème dans une récente étude de la CCN et sont désignés comme une terre humide et un boisé d'importance dans le plan d'urbanisme de la Ville d'Ottawa.*	***Ajouter à la Ceinture de verdure***
02 – Bâtiments de TPSGC et du MDN (anciennes installations de Nortel)	*Bien que largement tournée vers des usages de bureaux plutôt que vers la recherche, il s'agit d'une installation fédérale qu'il convient d'inclure dans la Ceinture de verdure. Cet ensemble d'installations, dont le MDN doit se servir prochainement, est entouré de terrains de la Ceinture de verdure qui sont importants pour le maintien d'une bordure visuelle intéressante pour l'emplacement et pour gérer les incidences potentielles sur l'entité naturelle adjacente.*	***Ajouter à la Ceinture de verdure***
03 – Terrain d'une carrière au sud du marécage Rocailleux	*La mise en œuvre du plan de fermeture de la carrière permettra de restaurer la végétation, de créer des possibilités de loisirs et de protéger les ressources en eau. Le site de la carrière pourrait former une excellente zone tampon pour le marécage Rocailleux. L'Addition de ce terrain à la Ceinture de verdure sera considérée de sorte à coïncider avec la fin des opérations d'extraction à long terme.*	***Étude spéciale L'étude pour déterminer l'apport écologique potentiel du terrain à la Ceinture de verdure se réalisera avant la fermeture de la carrière.***
04 – Terrain contigu au marécage Rocailleux, juste à l'est de la parcelle 03	*Cette parcelle consiste d'une source d'agrégats minéraux (non épuisée), de terrains du MTO (terre humide) et d'un secteur pour lequel un plan d'implantation en vue d'un aménagement résidentiel a été approuvé. La parcelle comporte les mêmes bénéfices potentiels pour le marécage Rocailleux que la parcelle 03. La CCN s'est déjà officiellement engagée à acheter les terrains du MTO au moment de la construction de l'autoroute 416, mais ne l'a pas encore fait.*	***Ajouter les terrains du MTO à la Ceinture de verdure. Les terrains de la source d'agrégats feront l'objet d'une étude spéciale avec la parcelle 03.***
05 – Nord de la forêt Pinhey, du côté opposé du chemin Hunt Club West	*Cette entité naturelle urbaine appartenant à la Ville et dotée d'un sentier récréatif n'a pas été prise en compte dans les concepts, mais a été ultérieurement considérée comme un ajout potentiel à la Ceinture de verdure. Bien que le terrain soit complémentaire à la forêt Pinhey de la Ceinture de verdure, eu égard à sa valeur naturelle et récréative, son emplacement de l'autre côté d'une route à quatre voies permet difficilement de l'y raccorder. Le fait que le terrain appartienne à la Ville et la protection que lui confèrent son affectation et son zonage maintiendront l'usage actuel du terrain. Les orientations dans le plan de secteur indiqueront de quelles façons les deux espaces forestiers et récréatifs peuvent mieux se compléter l'un et l'autre, au moyen de la signalisation, par exemple.*	***Garder à l'extérieur de la Ceinture de verdure***
06 – Champ agricole privé et installation de la GRC (ancien établissement de JDS Uniphase) à l'ouest de la rivière Rideau	*La parcelle agricole fait aussi partie d'un parc industriel et passera éventuellement d'un usage agricole à un usage industriel. L'installation de la GRC n'est pas reliée à la Ceinture de verdure et son apparence et sa fonction ne cadrent pas avec celle-ci.*	***Garder à l'extérieur de la Ceinture de verdure***

Parcelle	***Discussion***	***Recommandation***
07 – Sud de la Ceinture de verdure, à l'est de la rivière Rideau	*Ces terrains, dont le retranchement de la Ceinture de verdure faisait partie du plan de 1996, pourrait donner une certaine souplesse dans la détermination de l'emplacement d'un large lien écologique au sud de l'aéroport. Il a depuis été intégré aux études du quartier Riverside-Sud, comme une zone d'emplois et avec une fonction de gestion des eaux pluviales.*	***Garder à l'extérieur de la Ceinture de verdure***
08 – Terrain privé à l'ouest des terrains de Transports Canada	*Les **parcelles 08, 09 et 10** sont associées aux terres humides d'importance provinciale de Leitrim et de Lester et donnent la possibilité de renforcer le lien écologique au sud de l'aéroport.*	***Étude spéciale*** *Les parcelles 8, 9 et 10 forment une **zone d'étude spéciale devant être prioritairement réalisée à court terme pour identifier l'étendue du terrain qui sera ajouté à la Ceinture de verdure.***
09 – Terrains de Transports Canada au sud de l'aéroport	*La parcelle 09 consiste dans les anciens terrains de Transports Canada retranchés de la Ceinture de verdure en 1996. Un récent aménagement dans ce secteur contraste avec l'esthétique définie pour la Ceinture de verdure. Ces terrains peuvent offrir de la souplesse quant à l'emplacement du lien écologique de la Ceinture de verdure et permettraient de relier la Ceinture de verdure à la terre humide de Leitrim. Les terrains renferment des agrégats dont l'exploitation isolerait la parcelle 08.*	
10 – Terre humide de Leitrim	*Il s'agit d'un terrain privé dont les valeurs naturelles sont protégées par une décision de la Commission municipale de l'Ontario et maintenues par la Conservation de la Nation-Sud. L'aménagement urbain prévu entre les terres humides de Leitrim et de Lester a des incidences sur le potentiel de connectivité écologique, mais il pourrait quand même être possible de mettre de côté l'espace naturel nécessaire dans le processus de planification.*	
11 – Est de la rue Bank et nord du chemin Davidson	*La **parcelle 11** est un terrain à l'état naturel de 9 hectares, situé juste à l'est de la rue Bank, qui appartient à la CCN et qui a été retranché de la Ceinture de verdure en 1996. Le terrain sert de zone tampon aux terrains à l'état naturel adjacents à la rue Bank et au secteur urbanisé à l'ouest.*	***Ajouter à la Ceinture de verdure***
12 – Sud de la SFC Leitrim, à l'ouest du chemin Anderson	*La **parcelle 12** est de propriété mixte et comprend un terrain de golf, des terrains appartenant à des promoteurs immobiliers, un terrain appartenant à des sociétés à dénomination numérique et d'autres terrains privés. Les terrains sont majoritairement forestiers, mais comprennent quelques terres agricoles, tous pouvant servir de zone tampon et contribuer à la continuité. La valeur écologique de la **parcelle 12** est inférieure à celle des autres parcelles.*	***Illustrer comme un corridor écologique*** *raccordant la terre humide de Leitrim et la tourbière de la Mer Bleue*
13 – Sud-ouest de la Mer Bleue, sur le côté sud de l'autoroute 417; propriété de la Province et déclarée excédentaire	*Ces terrains pourraient contribuer au milieu visuel et naturel de la Ceinture de verdure. Le MNRO et les offices de protection de la nature ont signalé que ces terrains possèdent une valeur de milieu naturel qu'ils souhaitent protéger et ils ont donc demandé que ces terrains soient ajoutés à la Ceinture de verdure. Les terrains pourraient demeurer de propriété publique (provinciale).*	***Ajouter à la Ceinture de verdure comme terrains de propriété provinciale*** *(entente de partenariat)*

Parcelle	*Discussion*	*Recommandation*
14 – Sud-ouest de la Mer Bleue	*Cette zone tampon constituée de terrains forestiers adjacents à la Mer Bleue pourrait faire l'objet d'un aménagement intense au cours des cinquante prochaines années. À court terme, on pourrait examiner la possibilité d'établir des servitudes de conservation sur les terrains des résidences faisant dos à la forêt. Les désignations RAMSAR et de terre humide d'importance provinciale de la Mer Bleue se terminent à limite de la Ceinture de verdure et à celle de la parcelle 14. La conservation de cette zone tampon protègerait l'intégrité écologique à long terme de la Mer Bleue.*	***Ajouter à la Ceinture de verdure***
15 – Champ agricole du côté ouest de l'autoroute 417 et au nord du chemin Hunt Club	*La **parcelle 15** est un terrain dont le plan de 1996 prévoyait le retranchement de la Ceinture de verdure. Le terrain est désigné comme une zone d'emplois et est affecté à l'industrie lourde par la Ville d'Ottawa. La valeur élevée de ces terrains permettrait d'acheter un terrain de plus grande valeur ailleurs.*	***Garder à l'extérieur de la Ceinture de verdure***
16 – Terrains longeant la rocade de Blackburn Hamlet	*La **parcelle 16**, aussi retranchée de la Ceinture de verdure dans le plan de 1996, consiste surtout en des terres agricoles et offre une perspective visuelle le long de la route. Le tracé d'un projet de corridor du Transitway traverse le terrain. Le terrain aurait été retranché en 1996 parce qu'il est isolé par des routes. Des groupes communautaires sont intéressés à agrandir leurs jardins communautaires dans les environs. On devrait examiner l'utilisation du sol à long terme de ce terrain dans le cadre de l'étude des effets cumulatifs. Il est possible que certains de ces terrains soient disponibles pour être ajoutés à la Ceinture de verdure.*	***Ajouter une partie de ces terrains à la Ceinture de verdure, selon les résultats de l'étude des effets cumulatifs***
17 – Carrière Lafarge, au nord de Blackburn Hamlet	*Cette carrière présentement en exploitation sera dotée d'un plan de fermeture qui donnera probablement lieu à un plan d'eau et des terrains renaturalisés. Comme la parcelle 03, ce terrain pourrait contribuer aux rôles de protection du milieu naturel et de lieu de loisirs de la Ceinture de verdure, dont il faut évaluer l'ampleur. Les contributions positives de la parcelle à la Ceinture de verdure pourraient être gérées dans le cadre d'un partenariat. L'Addition de ce terrain à la Ceinture de verdure sera considérée de sorte à coïncider avec la fin des opérations d'extraction à long terme*	***Réaliser une étude spéciale du terrain avant la fermeture de la carrière** afin de déterminer sa contribution à la Ceinture de verdure et s'il devrait ou non y être ajouté*
18 – Entité naturelle urbaine à l'est de la rivière Rideau et au nord-est de l'aéroport	*Il s'agit d'une **entité naturelle urbaine appartenant à la Ville à l'est de la rivière Rideau** et adjacente à la limite nord de la Ceinture de verdure. Son ajout améliorerait la continuité du milieu naturel et des possibilités de loisirs dans la Ceinture de verdure. Ce terrain et la parcelle 14 sont des exemples de terrains de propriété publique de la Ceinture de verdure qui n'appartiennent pas à la CCN, qui donnent tout leur sens à la notion de propriété et de gestion partagée de la Ceinture de verdure. Cette parcelle aidera à affirmer la reconnaissance et la protection de la rivière Rideau.*	***Ajouter la parcelle à la Ceinture de verdure** à titre d'entité du milieu naturel appartenant à la Ville*

Les terres qu'il est recommandé ci-dessus d'inclure à l'intérieur de la Ceinture de verdure contribuent surtout à son rôle de protection du milieu naturel. Certaines des parcelles apportent un appui secondaire au rôle Expériences de la capitale et loisirs.

D'autres détails au sujet de ces parcelles et une analyse de celles-ci visant à déterminer leur inclusion à l'intérieur de la Ceinture de verdure sont présentés à l'annexe D. On a examiné neuf de ces terrains avec les intervenants et le public lors des récentes consultations. Les autres terrains considérés sont des terrains contigus qui avaient été retranchés de la Ceinture de verdure en 1996 ou bien de petits terrains adjacents à l'état naturel.

Une des demandes les plus insistantes qui sont ressorties du processus de consultation publique visait l'**inclusion d'autres entités naturelles dans la Ceinture de verdure**, et en particulier les hautes terres de South March ainsi que les terres humides de Leitrim et les collines de Carp. Le concept recommandé ajoute des entités naturelles adjacentes et inclut les terres humides de Leitrim au sud de l'aéroport. Par contre, il est proposé de raccorder les hautes terres de South March et les collines de Carp ainsi que d'autres entités naturelles régionales à la Ceinture de verdure en recourant à des partenariats, tels que décrits ci-dessus. On reconnait l'importance de leurs systèmes naturels, mais on ne recommande pas l'achat des hautes terres de South March, à leur grande valeur actuelle en tant que terrains à bâtir, comme une utilisation efficace des ressources financières limitées de la CCN ou des fonds publics en général. Compte tenu des entités naturelles dans leur ensemble et des rôles dans ce secteur, on pourrait obtenir les gains les plus importants pour le milieu naturel en ajoutant des terrains au nord de l'actuelle forêt protégée. L'achat de terrains de valeur très élevée établirait aussi un précédent et des attentes regrettables en ce qui a trait à la vente ou à l'acquisition future de terrains à l'état naturel subissant des pressions. L'annexe E consiste en une note documentaire concernant les hautes terres de South March.

En outre, l'étude et la consultation publique menées lors des deux premières étapes de la révision ont fait ressortir une forte préférence pour une connectivité accrue de la Ceinture de verdure vers la rivière des Outaouais et au-delà de celle-ci jusqu'aux entités naturelles de la ville de Gatineau, dont le parc de la Gatineau. Une récente étude par la CCN des corridors écologiques raccordés au parc de la Gatineau prévoit une connexion à la rivière des Outaouais, dans la partie ouest de la ville d'Ottawa, et potentiellement à la Ceinture de verdure à la baie de Shirley et à la baie Constance. La carte « Réseau des écosystèmes de la capitale » présentée à l'annexe C illustre ces connexions fluviales. Avec la proposition d'un raccordement d'un corridor écologique à la Ceinture de verdure à la longue et étroite entité naturelle allongée du ruisseau Constance, allant de la baie de Shirley jusqu'à la baie Constance, il devient possible de raccorder physiquement la Ceinture de verdure au-delà de la rivière des Outaouais jusqu'à l'autre rive et aux terres à l'état naturel et terres agricoles jouxtant le parc de la Gatineau. Le résultat final est un « collier d'émeraudes » complet de part et d'autre de la rivière des Outaouais avec la boucle de la Ceinture de verdure sur le côté ontarien et une boucle de terrains à l'état naturel et de terres agricoles avec, au centre, le parc de la Gatineau sur le côté québécois. Cette connexion plus formelle du parc de la Gatineau à la Ceinture de verdure permettrait aussi la représentation de tous les paysages naturels de la région de la capitale dans une Ceinture de verdure dotée de connexions.

5.3 Défis et solutions possibles

Des défis liés à certains aspects du concept d'aménagement recommandé ont été relevés lors de l'examen des choix de concepts au cours des derniers mois. Les mesures visant à agrandir la Ceinture de verdure et à travailler en collaboration avec des tierces parties pour protéger des corridors écologiques et des entités naturelles régionales posent des défis en matière de processus et de ressources que l'on peut énumérer comme suit :

- insuffisance des ressources de gestion;
- financement limité des acquisitions;
- couts accrus de gestion des biens (entretien ou démolition des maisons, des fermes et de l'infrastructure);
- moins de contrôle direct sur les terrains de la Ceinture de verdure qui appartiennent à des tiers;
- clarification du rôle des installations
- difficulté de répondre aux attentes associées à une vision et à un concept qui se projettent dans 50 ans;
- utilisation d'une carte concept de la future Ceinture de verdure, qui ne permet pas toujours de préciser l'emplacement des éléments proposés à la surface du sol.

Il existe des solutions aux problèmes susmentionnés, dont certaines sont intégrées au concept recommandé, tandis que d'autres seront traitées au moyen des énoncés de politique et des lignes directrices particulières que contiendra le plan directeur. La disponibilité de ressources est le principal défi, comme en témoignent les trois premiers points ci-dessus. La version révisée des orientations stratégiques et du concept recommandé pour la Ceinture de verdure répond à ces problèmes en comptant sur la gestion en partenariat avec des tierces parties, pour laquelle un cadre pourrait s'étendre durant la plus grande partie de la mise en œuvre du plan, dans des domaines comme les différents soutiens aux agriculteurs, l'éducation et la promotion, l'entretien des sentiers récréatifs et la protection décrite ci-dessus des corridors écologiques et des entités naturelles régionales à l'extérieur de la Ceinture de verdure. Aussi, l'examen des modes de gestion des terres en partenariat avec des tierces parties pourrait être appliqué plutôt que l'acquisition pour réaliser les ajouts proposés de terrains à l'état naturel adjacents à la Ceinture de verdure.

Pour les quelque 28 % des terrains à l'intérieur de la Ceinture de verdure qui appartiennent à des tiers, principalement d'autres ministères fédéraux, la collaboration est un moyen efficace d'y mettre en œuvre les orientations de la Ceinture de verdure. La CCN a établi des relations de collaboration avec la majorité des propriétaires fonciers de la Ceinture de verdure et a obtenu l'engagement continu des partenaires à respecter les orientations du plan. Leur participation directe et active tout au long du processus de révision aide aussi à élaborer un Plan directeur de la Ceinture de verdure à la fois pratique et intégré. L'esprit de collaboration passé et présent devrait se poursuivre dans l'avenir et aider à la mise en œuvre du plan.

Le rôle des « Installations » dans la Ceinture continue d'être moins souhaitable par rapport aux autres rôles. Les désignations de terrains, les politiques et les lignes directrices à venir permettront de voir la Ceinture de verdure comme vitrine environnementale dans laquelle le rôle de l'**Environnement naturel** prédominera, suivi par les rôles secondaires **Agriculture durable** et **Expériences de la capitale et loisirs;** le rôle des **Installations** sera subordonné aux trois autres rôles.

Il importe de noter que la Ceinture de verdure décrite par le concept recommandé sera concrétisée par nombre d'efforts importants et d'initiatives particulières qui nécessiteront l'ensemble de la période de 55 ans pour répondre à la vision en 2067. La vision, les objectifs, les politiques et les lignes directrices du plan directeur actuel ont représenté une énorme somme de travail que le plan directeur révisé reflètera et sur lequel il s'appuiera en utilisant le concept recommandé, qui traduit dans la réalité la vision dans 50 ans. Cela signifie que le travail qui résulte la mise en œuvre du plan directeur de 2012, une fois approuvé, sera aussi important et sujet aux défis passés liés aux priorités à plus court terme et à la disponibilité de ressources de la CCN, tout en tenant compte de tous les projets et initiatives de la CCN à long terme.

Bien que des efforts soient déployés pour respecter le déroulement du plan, des facteurs externes interfèrent parfois. Le processus de révision décennale du plan directeur est important comme moyen de prendre en compte les progrès réalisés antérieurement, les facteurs déterminants et les défis et possibilités anticipés dans l'avenir. Aussi, l'élaboration d'un plan de mise en œuvre exhaustif sera essentielle pour concrétiser la Ceinture de verdure de l'avenir souhaitée, en répartissant les étapes nécessaires du projet à l'intérieur de périodes à court, à moyen ou à long terme sur la période de 50 ans. Par exemple, la conclusion d'accords avec les propriétaires fonciers visant à protéger des corridors écologiques suppose un processus de détermination scientifique des corridors, la détermination des propriétaires fonciers respectifs, la négociation de la protection des terrains, avec examen possible des encouragements fiscaux existants, l'enregistrement et la signature d'accords, le tout pouvant s'étendre sur plusieurs années.

Il faut aussi comprendre que ce concept d'aménagement souligne l'importance des connexions régionales, mais que la carte n'indique pas précisément où une connexion de la Ceinture de verdure sera ou ne sera pas située dans l'avenir. Le concept repose sur la meilleure information disponible pour le moment et utilisée pour déterminer les liens souhaités. De même, ce plan n'indique pas précisément ce qui sera inclus dans la Ceinture de verdure dans un secteur donné. Les décisions concernant un sentier, un corridor, un accès ou une commodité en particulier reposeront sur les lignes directrices énoncées. Par exemple, dans les endroits où la préservation d'entités exceptionnelles est l'objectif primordial du plan, l'accès pourrait être un objectif secondaire ou être limité s'il va à l'encontre de l'objectif de préservation.

6.0 Conclusion

Le concept recommandé devrait permettre de concrétiser la vision de la Ceinture de verdure à l'horizon 2067. Comme l'évaluation des conditions actuelles de la Ceinture de verdure et le public l'ont rappelé, notre capitale croit rapidement. Il faut établir et consolider les connexions à la Ceinture de verdure dans l'ensemble de la région tandis qu'il est encore possible de le faire. Le solide appui manifesté par le public pour porter la Ceinture de verdure aussi loin vers l'avant dans les cinquante prochaines années tel qu'il a été dans les soixante dernières, est utile. La présente révision et les actuels projets d'aménagement de la capitale à l'horizon 2067 (mise à jour du Plan de la capitale du Canada) et *Choisir notre avenir* (un plan de viabilité de cent ans pour la région de la capitale) ont été autant d'occasions de reconnaitre l'apport important de la Ceinture de verdure pour parvenir à une collectivité viable. L'adoption du concept d'aménagement recommandé pour la Ceinture de verdure dans le présent rapport s'accorde bien avec les orientations évolutives pour la capitale nationale.

Annexe A – Liste des intervenants aux fins de la consultation sur les concepts d'aménagement de la Ceinture de verdure – D'avril à aout 2011

Administration de l'aéroport international d'Ottawa
Agence canadienne d'inspection des aliments
Agriculture Canada
Centre de recherches sur les communications, Industrie Canada
Conservation de la Nation-Sud
Gendarmerie royale du Canada
Hôpital Queensway Carleton
Office de protection de la nature de la vallée de la Mississippi
Office de protection de la nature de la vallée Rideau
Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario, Politique en matière d'environnement et d'utilisation des terres
Ministère de la Défense nationale –Champ de tir Connaught
Ministère de la Défense nationale – Station des Forces canadiennes Leitrim
Ministère des Richesses naturelles de l'Ontario
Ressources naturelles Canada
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ville d'Ottawa

- Initiatives et mise en valeur de l'immobilier
- Installations récréatives
- Planification communautaire et design urbain
- Planification et gestion de la croissance
- Services immobiliers
- Utilisation du sol et systèmes naturels
- Viabilité des collectivités

Principes fondamentaux

1. La Ceinture de verdure conservera plus ou moins sa forme et son emplacement actuels et demeurera un vaste espace vert rural formant une bande continue et facilitera les liens naturels aux systèmes naturels régionaux et l'agrandissement de la Ceinture de verdure.
2. La Ceinture de verdure tiendra lieu de vitrine environnementale de la capitale du Canada en équilibrant les facteurs écologiques, sociaux et économiques favorables et en démontrant une position de chef de file en matière de gérance de l'environnement et en facilitant l'application des pratiques environnementales exemplaires dans toutes les activités, installations et utilisations du sol dans la Ceinture de verdure.
3. La Ceinture de verdure restera dans le domaine public.
4. La Ceinture de verdure sera un ensemble intégré, reconnaissable et pertinent dans la capitale et pour les Canadiennes et les Canadiens qui :
   a. offre des portes d'entrée dans la capitale;
   b. préserve et relie des écosystèmes naturels à l'intérieur et à l'extérieur de ses propres limites;
   c. procure des zones tampons et des liens entre des activités humaines;
   d. favorise l'agriculture durable;
   e. protège et promeuve les ressources culturels;
   f. contribue à un environnement sain et à la qualité de vie dans la capitale du Canada.
6. La Ceinture de verdure accueillera des installations fédérales qui ont besoin d'espace, d'isolement et d'un emplacement dans la capitale du Canada. La Ceinture de verdure continuera de jouer un rôle de recherche d'envergure nationale dans la capitale.
7. La diffusion de l'information, l'éducation et les partenariats multisectoriels avec les citoyens, les organismes et les gouvernements sont essentiels au succès de la Ceinture de verdure.
8. La Ceinture de verdure offrira diverses possibilités d'éducation et de sensibilisation du public au sujet du patrimoine naturel, agricole et culturel du Canada et de l'importance de la conservation des écosystèmes et des ressources.

12 janvier 2012

Énoncé de vision pour la Ceinture de verdure 2067

"La Ceinture de verdure assurera la pérennité des systèmes naturels, de l'agriculture, des possibilités éducatives et récréatives de plein air qui inspireront la population canadienne et qui contribueront au développement durable et à la qualité de vie dans la région de la capitale du Canada."

Mission

La Ceinture de verdure contribue à l'identité et à la mise en valeur de la capitale du Canada en présentant un cadre naturel et rural et des ressources écologiques et culturelles valorisées, en favorisant une agriculture durable, en accueillant des installations fédérales particulières et en offrant une variété d'utilisations, d'activités et d'expériences à la population canadienne.

	RÔLES	BUTS
Principal	**Milieu naturel** Protéger en priorité et mettre en valeur les aires naturelles, écosystèmes et habitat faisant partie intégrante du milieu naturel plus large de la région de la capitale du Canada, et ce en suivant les aspirations de la population canadienne pour un environnement sain et résilient.	**1. Biodiversité:** Protéger, restaurer et maintenir les écosystèmes et habitats naturels valorises en encourageant des modes de gestion qui tiennent compte du vaste écosystème dont fait partie la Ceinture de verdure et les aires naturelles régionales plus vastes. **2. Liens:** Préserver et établir des liaisons et des corridors fonctionnels entre et autour des zones tampons et des aires naturelles importantes existant à l'intérieur et à l'extérieur de la Ceinture de verdure. **3. Ressources hydriques:** Protéger les ressources hydriques en recourant à une gestion par écosystème pour guider les utilisations du sol, les activités ainsi que la conception et l'exploitation des installations à l'intérieur de la Ceinture de verdure et sur les terres adjacentes. **4. Ressources foncières:** Protéger les particularités géologiques, topographiques et pédologiques importantes de la Ceinture de verdure. **5. Végétation:** Soutenir et restaurer la composition, la structure et la dynamique à long terme des communautés végétales.
Secondaire	**Agriculture durable** Fournir des occasions d'agriculture durable, procurant des revenus d'exploitation aux générations actuelles et futures sans porter atteinte aux processus naturels et qui apportent des bénéfices à la région de la capitale du Canada.	**1. Agriculture dans la Ceinture de verdure:** Encourager une agriculture à la fois moderne, diversifiée, durable et viable et enracinée dans l'histoire canadienne. **2. Soutien de l'agriculture:** Soutenir les fermiers de la Ceinture de verdure et agir en partenaire avec eux afin de protéger les actifs agricoles, d'application des pratiques exemplaires et d'offrir des occasions de production agricole et alimentaire à long terme. **3. Pertinence pour la communauté:** Recruter des personnes passionnées et possédant les connaissances nécessaires pour accroître la diversité et la visibilité de l'agriculture dans la Ceinture de verdure ainsi que son apport aux expériences alimentaires et agricoles locales, entraînant une plus grande pertinence pour la communauté.
	Expériences de la capitale et loisirs Offrir un éventail riche et varié d'activités de plein air et d'expériences de la capitale qui respecte et favorise les autres rôles de la Ceinture de verdure.	**1. Loisirs:** Encourager les Canadiennes et les Canadiens à faire l'expérience de la Ceinture de verdure par le biais d'une variété d'activités récréative à faible impact assurant la protection du milieu naturel, et supportées par un ensemble de commodités et de programmes qui optimalisent l'utilisation des ressources internes et le recours aux partenariats. **2. Ressources culturelles:** Protéger et promouvoir l'importance des représentations passées et présentes des origines rurales du Canada et des institutions nationales ainsi que leur contribution à l'existence et à la santé de notre Ceinture de verdure. **3. Accès du public:** Gérer l'accès du public à la Ceinture de verdure d'une manière qui en respecte et en protège l'intégrité, qui offre une variété d'expériences récréatives et qui favorise la santé, la sécurité et la satisfaction du public. **4. Interprétation, éducation et recherche:** Accroître la compréhension des visiteurs à l'égard des espaces et activités naturelles, agricoles et fédérales dans la Ceinture de verdure ainsi que leur apport à la région de la capitale du Canada.
Tertiaire	**Installations** Soutenir une gamme d'installations fédérales ayant des besoins d'isolement et maintenir les installations communautaires existantes en restreignant le développement de nouvelles installations dans les zones actuelles. Minimiser les intrusions des infrastructures dans la Ceinture de verdure.	**1. Installations fédérales:** Accueillir des installations fédérales d'envergure nationale qui sont respectueuses de l'environnement, qui ont besoin d'espace, d'isolement et d'un emplacement dans la capitale du Canada et qui sont cohérentes avec les autres rôles de la Ceinture de verdure; éliminer les installations fédérales existantes au fil du temps. **2. Installations non fédérales:** Encourager les installations existantes à être respectueuses de l'environnement et à adapter leur structure et leur fonctionnement pour soutenir les autres rôles de la Ceinture de verdure; interdire les nouvelles installations non fédérales et éliminer les installations existantes au fil du temps. **3. Transport et infrastructure durable:** Voir à l'application des pratiques environnementales exemplaires lors de la conception, de l'exploitation et de l'entretien de l'infrastructure existante. Interdire les nouvelles infrastructures, à moins qu'on ait démontré qu'il n'existe aucune alternative à l'extérieur de la Ceinture de verdure et qu'aucune perte nette et aucun préjudice ne seraient portés à l'intégrité écologique ou générale de la Ceinture de verdure.

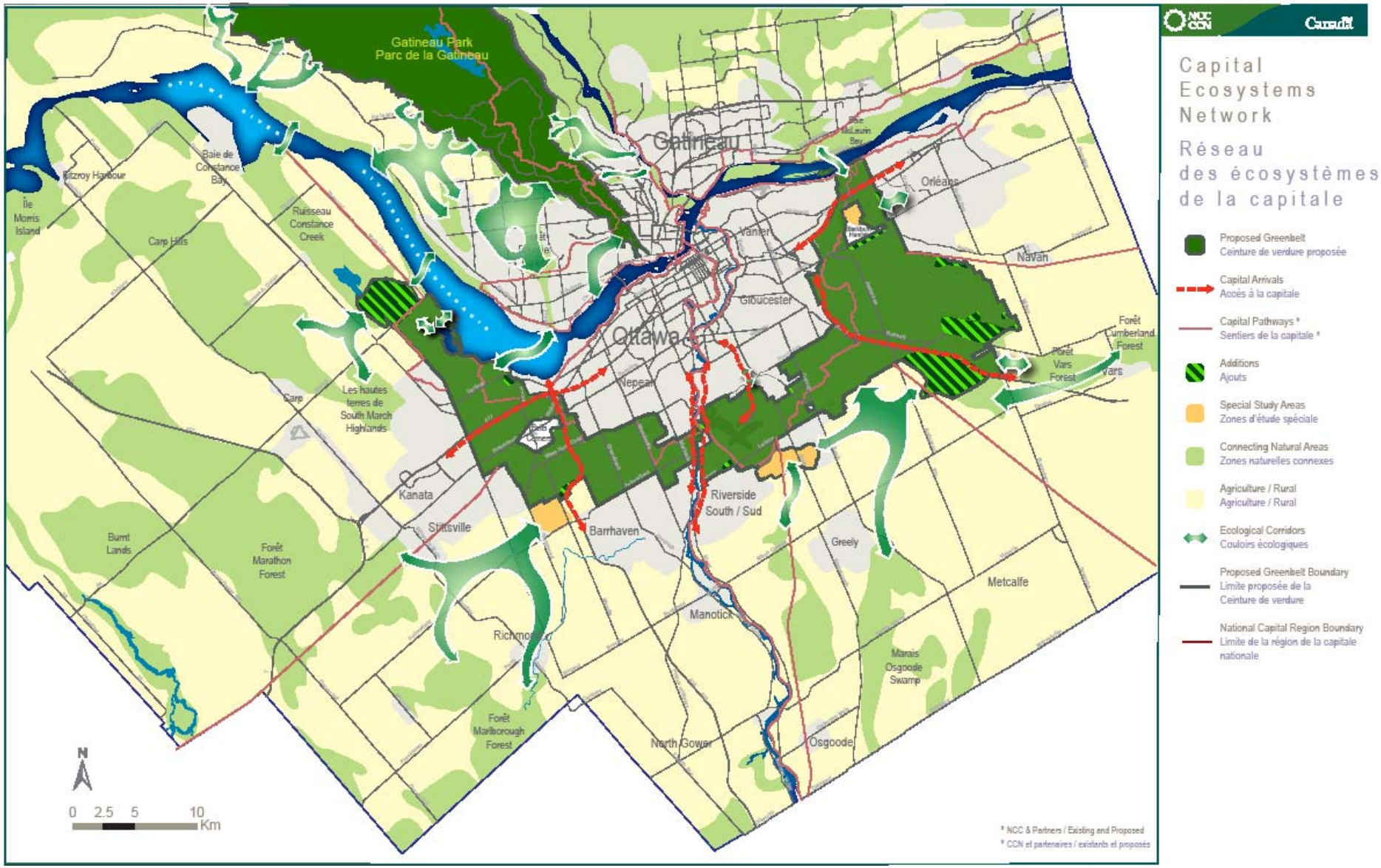

Annexe C : Concept d'aménagement recommandé de la Ceinture de verdure

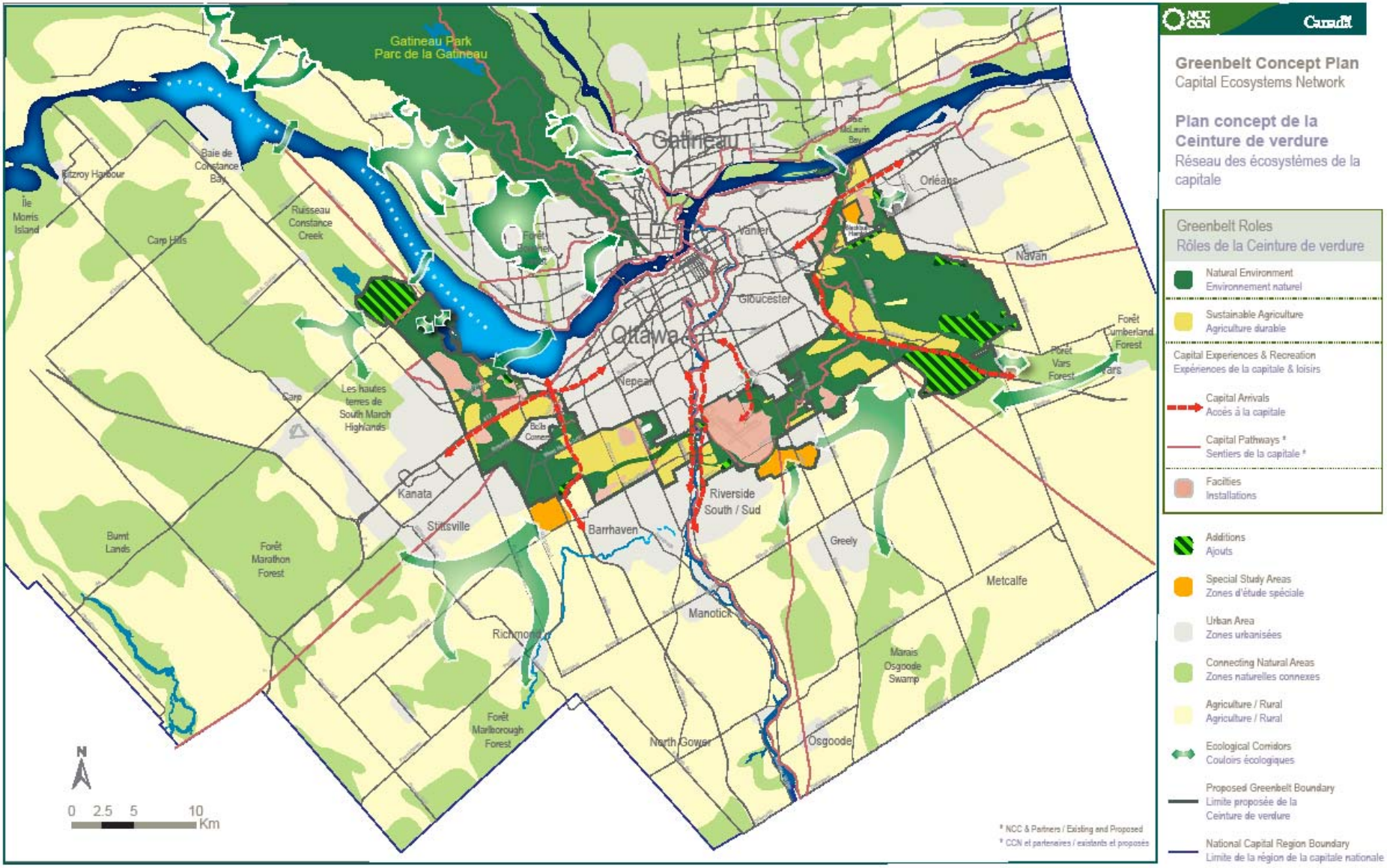

Annexe C: Concept d'aménagement recommandé de la Ceinture de verdure

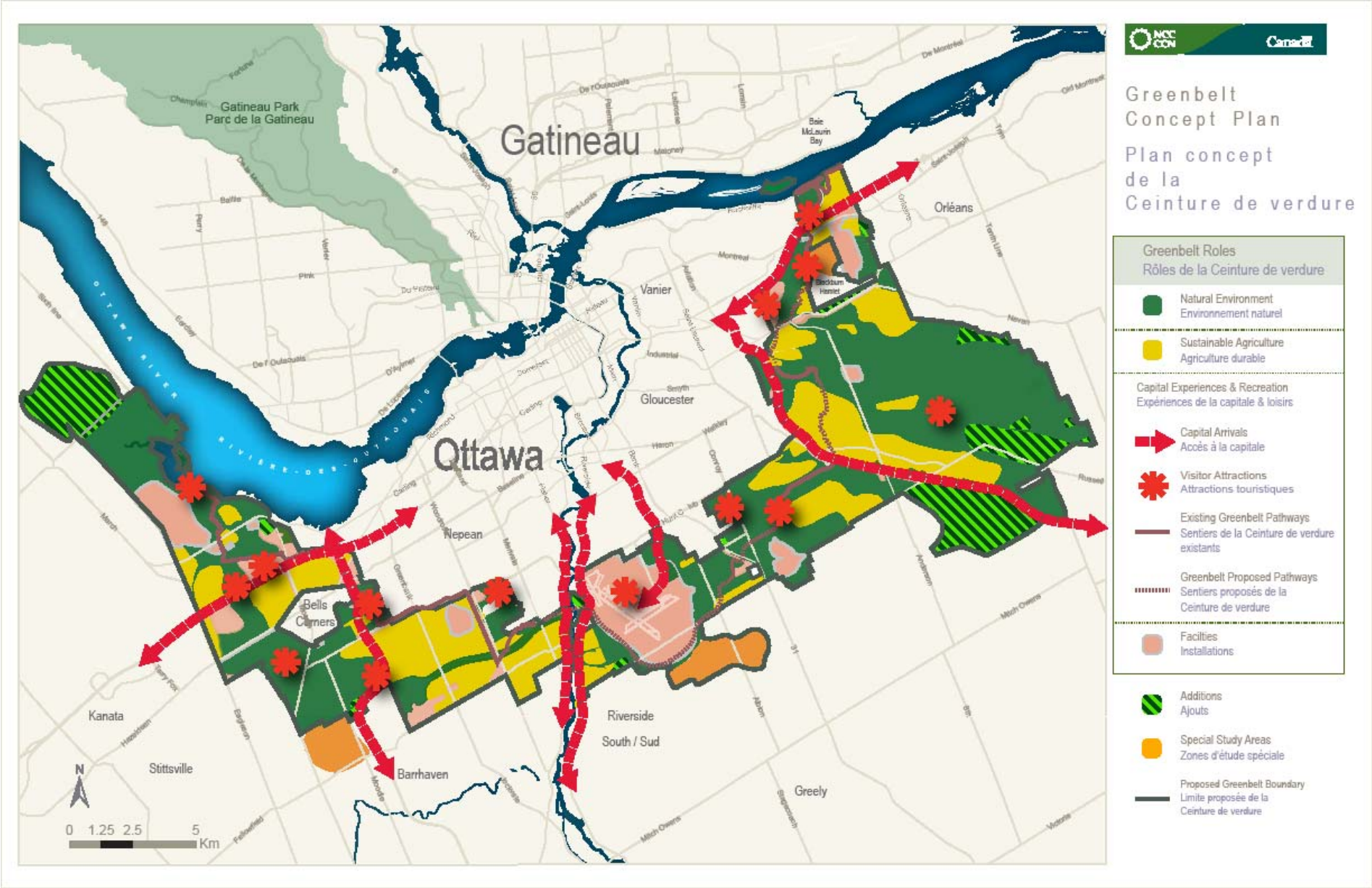

Annexe C : Concept d'aménagement recommandé de la Ceinture de verdure

Annexe D : Comparaison préliminaire des ajouts de terrains proposés à la Ceinture de verdure

Emplacement et carte du terrain	Contribution de l'ajout proposé à la Ceinture de verdure	Autres considérations relatives aux terrains	Propriété	Superficie (approx.)*	Recommandation de protection
01. Bordure nord de la Ceinture de verdure près de la baie de Shirley 	***Protection du milieu naturel – 602 ha*** • Combinaison de terre humide d'importance et de boisé d'importance s'étendant du côté opposé du ch. Riddell, qui font partie de la même entité naturelle à l'intérieur de la Ceinture de verdure, sur des terrains du MDN (champ de tir Connaught) • Écosystème valorisé, secteur clé de la biodiversité et endroit reconnu comme un habitat de la tortue mouchetée (espèce en péril) • Renforce la Ceinture de verdure et agrandit le secteur de la baie de Shirley • Consolide la zone tampon du secteur clé de la biodiversité de la baie de Shirley, dans la Ceinture de verdure • Terres humides et boisés d'importance reconnus par la Ville d'Ottawa	• Terrain couvert principalement de végétation indigène • emplacement approximatif d'un éventuel pont interprovincial dans la partie ouest de la ville	• plusieurs propriétaires privés, dont plusieurs sont vacantes et quelques résidences • sociétés à dénomination numérique	450 ha 152 ha	***Ajouter à la Ceinture de verdure – Reconnue comme faisant partie de la MTIN avec intention de l'acquérir*** Ajouter à la Ceinture de verdure comme faisant partie de la MTIN, ou envisager la possibilité d'une entente de gestion
02. Reste de l'emplacement des anciens bâtiments de Nortel (appartenant maintenant à TPSGC et au MDN) 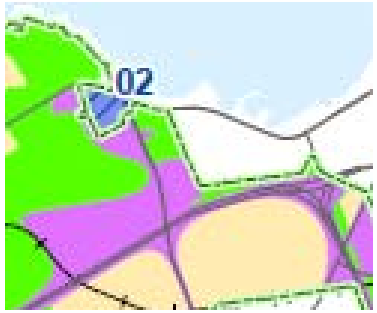	***Accueil d'installations – 28 ha*** • Bâtiments, partie de parcs de stationnement et aménagement paysager qui s'ajouteraient éventuellement aux autres installations (parcs de stationnement) et le milieu naturel de ce complexe situé à l'intérieur de la Ceinture de verdure, à l'intersection de l'av. Carling et de la prom. Moodie • L'ajout de ce terrain consoliderait l'ensemble du complexe à l'intérieur de la Ceinture de verdure • La contribution visuelle le long de la prom. Moodie et l'exploitation des installations doivent tenir compte du	• TPSGC et le MDN sont incertains des plans à long terme pour ces installations • L'information préliminaire donne à penser que la fonction sera principalement celle de locaux à bureaux dans un cadre de sécurité semblable à celui du site Elgin, avec	• TPSGC possède le terrain de 27,6 ha où se trouvent les anciens bâtiments de Nortel • Le complexe d'installations loue de la CCN un autre terrain de 121,4 ha, ce qui porte la superficie totale du complexe à 149 ha	• 28 ha	Ajouter le reste de l'emplacement à la Ceinture de verdure

Emplacement et carte du terrain	Contribution de l'ajout proposé à la Ceinture de verdure	Autres considérations relatives aux terrains	Propriété	Superficie (approx.)*	Recommandation de protection
	secteur naturel principal adjacent • TPSGC a demandé que les terrains soient inclus dans les Terrains urbains plutôt que de rester à l'intérieur de the Ceinture de verdure	le besoin d'expansion dans l'avenir			
03. Terrain au sud du marécage Rocailleux, entre le ch. Richmond et la prom. Moodie 	***Protection du milieu naturel et lieu de loisirs – 379 ha*** • Ilots dispersés de boisés d'importance et de terres humides d'importance de part et d'autre de la prom. Moodie; agrandiraient et renforceraient le marécage Rocailleux • La plus grande partie du terrain consiste en des carrières en exploitation, dont la fermeture éventuelle offre le potentiel d'ajouter des éléments aquatiques et une certaine végétation indigène à la Ceinture de verdure, comme zone tampon pour le marécage Rocailleux, ainsi que des possibilités de loisirs • Les terrains le long du ch. Fallowfield pourraient être bâtis dans l'avenir, et les carrières présenteront vraisemblablement un aspect naturel après leur exploitation	• Terrain principalement forestier avec un champ donnant sur le ch. Fallowfield et une zone de ressources calcaires	• La Ville (de Nepean?) possède deux parcelles à l'ouest de la prom. Moodie, du côté sud	• 58 ha	***Entente de partenariat possible*** avec la Ville
		• Terrain contigu à l'emplacement privilégié par la Ville pour le prolongement du ch. Hope Side	• Trois sociétés d'extraction minérales (Tomlinson, Warren Paving et Lafarge) occupent la majorité du terrain à l'ouest de la prom. Moodie	• 321 ha	***Entente de partenariat possible*** avec les entreprises d'exploitation des agrégats ou les futurs propriétaires **Examiner la contribution potentielle au marécage Rocailleux au moyen d'une étude spéciale à court terme**
04. Entre la prom. Moodie et l'aut. 416 	***Protection du milieu naturel et lieu de loisirs – 185 ha*** • Ilots dispersés de boisés d'importance et de terres humides d'importance sur les deux côtés de la prom. Moodie et terre humide d'importance sur le côté est de l'aut. 416; le terrain agrandirait et renforcerait le marécage Rocailleux • Renaturalisation de la zone d'agrégats prévue à long terme;	• Le terrain pose des difficultés liées aux corridors de transport actuels et futurs, qui le fragmentent • Engagement passé de la CCN envers le MTO pour acheter les terrains	• La société Onassa possède la partie à l'est de l'aut. 416, au sud – qui fait présentement l'objet d'un aménagement résidentiel	• 48 ha	***Acquisition ou entente non recommandée*** – Les terrains seront bâtis
			• L'entreprise Warren Paving possède la	• n.d.	Envisager une ***entente*** avec le propriétaire de la

Emplacement et carte du terrain	Contribution de l'ajout proposé à la Ceinture de verdure	Autres considérations relatives aux terrains	Propriété	Superficie (approx.)*	Recommandation de protection
	• Les terrains du MTO sont couverts d'une végétation naturelle et sont relativement humides, et ils demeureront probablement dans cet état à long terme	résiduels contigus à l'aut. 416	plus grande partie du terrain entre la prom. Moodie et l'aut. 416	• n.d.	carrière pour mettre de côté les terrains naturalisés à la fin de l'exploitation **Examiner la contribution potentielle au marécage Rocailleux au moyen d'une étude spéciale à court terme**
			• La partie nord du terrain, du côté est de l'aut. 416 appartiendrait au MTO – une petite terre humide d'importance s'y trouve		***Acheter de la province pour donner suite à un engagement antérieur***
05. Terrain à l'état naturel au nord de la forêt Pinhey et du ch. West Hunt Club 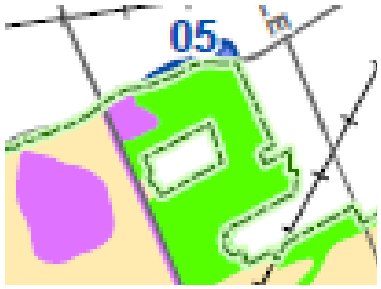	***Protection du milieu naturel et lieu de loisirs – 16,5 ha*** • Forêt reconnue comme un élément naturel dans le plan d'urbanisme de la Ville (parc Tanglewood, nº 45) et désignée comme espace ouvert avec la probabilité d'une protection à long terme • S'ajoute au milieu naturel de la Ceinture de verdure • Milieu arboré sur les deux côtés du ch. West Hunt Club • Sentier récréatif dans la forêt	• Il s'agit d'une a bande forestière séparée de la forêt Pinhey par le ch. West Hunt Club (route à quatre voies à chaussées séparées)	• Ville d'Ottawa	• 16,5 ha	***Ne fait pas partie de la Ceinture de verdure, mais lui est complémentaire par le biais d'une entente*** avec la Ville pour faire en sorte que la signalisation d'interprétation et les documents publicitaires de l'élément naturel urbain et de la forêt Pinhey se complètent les uns les autres

Emplacement et carte du terrain	Contribution de l'ajout proposé à la Ceinture de verdure	Autres considérations relatives aux terrains	Propriété	Superficie (approx.)*	Recommandation de protection
06. Terrains fédéraux au sud de la Ceinture de verdure, à l'ouest de la prom. Prince of Wales	***Soutien à l'agriculture durable et accueil d'installations – 47 ha*** • Champ cultivé (terre agricole à fort rendement) pouvant agrandir le territoire agricole de la Ceinture de verdure, peut-être sous la forme de jardins communautaires		• Propriété privée	47 ha	***Ne pas ajouter à la Ceinture de verdure***
	• Ajouterait le nouveau complexe de la GRC aux installations fédérales de la Ceinture de verdure	• Les installations de la GRC sont principalement des installations à bureaux, non tournées vers la recherche et n'exigeant pas l'isolement	• Propriété fédérale louée		
07. Terrains de la CCN au sud de la Ceinture de verdure dans le quartier Riverside-Sud 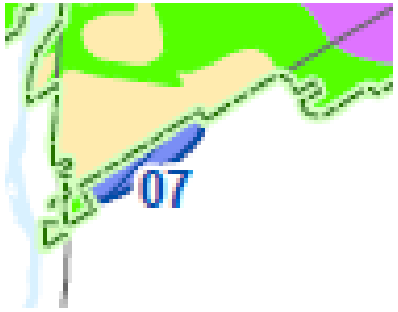	***Soutien du milieu naturel – 34 ha*** • Champs adjacents à la Ceinture de verdure, retranchés en 1996 • Une partie des terrains peut contribuer au renforcement du lien écologique de la Ceinture de verdure au sud de l'aéroport sur les plans de l'étendue et de la continuité	• Projet d'un bassin de gestion des eaux pluviales sur les terrains	• CCN	• 34	***Ne pas ajouter à la Ceinture de verdure***

Emplacement et carte du terrain	Contribution de l'ajout proposé à la Ceinture de verdure	Autres considérations relatives aux terrains	Propriété	Superficie (approx.)*	Recommandation de protection
08. Terrain rural au sud de l'aéroport 	***Protection du milieu naturel et lieu de loisirs – 25 ha*** • Terrain désigné comme secteur rural général dans le plan d'urbanisme de la Ville, situé entre le quartier urbain de Riverside-Sud et les terrains de Transports Canada (décrit comme étant la parcelle 09). • Une plus grande naturalisation du terrain pourrait agrandir et, au fil du temps, accroitre la diversité et ainsi renforcer le corridor écologique maintenant faible au sud de l'aéroport. Le terrain pourrait aussi se raccorder aux corridors fluviaux naturalisés et au sentier récréatif dans le quartier Riverside-Sud.	• Champ en friche en voie de se renaturaliser	• Riverside South Development	• 25 ha	***Étude spéciale*** ***Envisager d'inclure tous les terrains ou certains d'entre eux dans la MTIN***, s'il est possible d'ajouter les terrains adjacents de Transports Canada pour assurer la connectivité **Déterminer l'emplacement exact du corridor écologique et du sentier au moyen d'une étude spéciale à court terme**
09. Terrain de Transports Canada au sud de l'aéroport 	***Protection du milieu naturel et lieu de loisirs – 116 ha*** • Zone de ressources minérales où la végétation se réinstalle présentement, située au sud de l'aéroport, à l'ouest de la terre humide de Leitrim • Terrain retranché de la Ceinture de verdure en 1996 • L'ajout d'au moins une partie du terrain élargirait et renforcerait le lien écologique maintenant faible au sud de l'aéroport • L'aménagement prévu du terrain affaiblirait davantage la connectivité écologique, et les possibilités de loisirs le long du sentier seraient plus axées sur le milieu urbain que sur la Ceinture de verdure	• Dans son plan directeur, l'Administration de l'aéroport affecte la plupart des terrains à de l'aménagement commercial	• Propriété fédérale (Transports Canada)	• 116 ha	***Envisager d'inclure tous les terrains ou certains d'entre eux dans la MTIN*** afin d'améliorer la connectivité écologique de la Ceinture de verdure **Déterminer l'emplacement exact du corridor écologique et du sentier au moyen d'une étude spéciale à court terme**

Emplacement et carte du terrain	Contribution de l'ajout proposé à la Ceinture de verdure	Autres considérations relatives aux terrains	Propriété	Superficie (approx.)*	Recommandation de protection
10. Terre humide de Leitrim, au sud-ouest de l'aéroport 	***Protection du milieu naturel – 359 ha*** • Terrain principalement constitué d'une terre humide d'importance qui s'ajouterait au secteur naturel et renforcerait le lien écologique au sud de la Ceinture de verdure	• Le terrain est géré par la Conservation de la Nation-Sud (SNC) et protégé à long terme selon une politique provinciale	• Sociétés Remer Holdings et Aperdev Investments	• 200 ha	***Entente*** avec le propriétaire et la CNS ***Envisager en second lieu d'intégrer le terrain à la MTIN***
		• Terrain forestier	• Propriétaires privés immédiatement à l'ouest de la terre humide de Leitrim et du ch. Albion	• 159 ha	***Entente*** avec les propriétaires
11. Est de la rue Bank et nord du ch. Davidson (Lester) 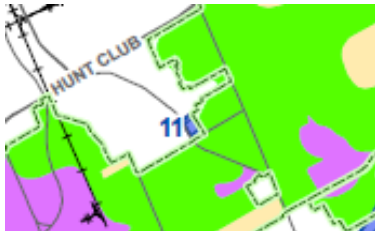	***Protection du milieu naturel – 9 ha*** • Parcelle qui faisait partie d'un terrain plus vaste retranché de la Ceinture de verdure en 1996; • Le terrain agrandirait et maintiendrait une zone tampon au bénéfice des terrains à l'état naturel à l'est.	• Végétation naturelle et espace ouvert	• CCN	9 ha	***Réintégrer dans la MTIN et ajouter à la Ceinture de verdure***

Emplacement et carte du terrain	Contribution de l'ajout proposé à la Ceinture de verdure	Autres considérations relatives aux terrains	Propriété	Superficie (approx.)*	Recommandation de protection
12. Sud du ch. Leitrim (et de la SFC Leitrim), à l'ouest du ch. Anderson 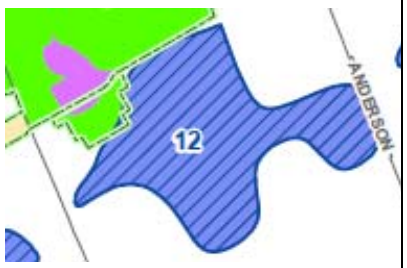 	***Protection du milieu naturel – 1 082 ha*** • Groupe de plusieurs boisés d'importance qui pourrait agrandir et renforcer la connectivité relativement faible des systèmes naturels au sud de l'aéroport • Ces terrains ajouteraient de la biodiversité et de la force à la Ceinture de verdure. Toutefois, les chances de les relier à la terre humide de Leitrim, vers l'est, sont faibles en raison de l'intérêt qu'il y a à le construire	Terrain de golf et habitations dispersées sur l'ensemble du terrain; couvert arboré important	• Sociétés de portefeuille de promoteurs immobiliers (Claridge et De Champlain) • Sociétés à dénomination numérique (2) • Propriété privée (10) • Parcelle appartenant à la Ville, au sud	312 ha 242 ha 513 ha 15 ha	Possibilité d'***ententes*** de gestion avec les propriétaires à certains endroits (à noter qu'il se trouve bon nombre de noms semblables parmi les propriétaires privés) **On évaluera ces terrains dans le cadre de l'étude des corridors écologiques afin de déterminer les secteurs importants et les possibilités de partenariat ultérieures**
13. Sud-ouest de la Mer Bleue 	***Protection du milieu naturel et lieu de découverte de la capitale – 923 ha*** • Boisés d'importance sur des sols relativement humides. Ces terrains s'ajouteraient au milieu naturel de la Ceinture de verdure et amélioreraient les raccordements à la forêt de Cumberland et à la forêt Larose; • Ces terrains accroitraient aussi l'impact visuel de la Ceinture de verdure, puisque celle-ci serait présente des deux côtés de l'aut. 417 • On prévoit peu de construction dans l'avenir	Terrain entièrement forestier Certaines maisons le long des routes	Province d'Ontario – Propriété déclarée excédentaire par la province et intérêt du MRN envers son maintien à l'état naturel Société à dénomination numérique Propriétaire privé et KPMG (ferme et maison)	564 ha + 105 ha 254 ha	Ajouter à la Ceinture de verdure par le biais d'une ***entente avec le gouvernement de l'Ontario ou le MNR*** afin d'assurer une protection à long terme Entente avec les propriétaires Entente avec les propriétaires

Emplacement et carte du terrain	Contribution de l'ajout proposé à la Ceinture de verdure	Autres considérations relatives aux terrains	Propriété	Superficie (approx.)*	Recommandation de protection
14. Sud-est de la Mer Bleue 	***Protection du milieu naturel – 381 ha*** • Boisés d'importance et petite terre humide d'importance adjacente à la Mer Bleue à ajouter au milieu naturel de la Ceinture de verdure • Les aires boisées pourraient agrandir un peu la Ceinture de verdure et assurer à long terme la protection de la partie centrale de la Mer Bleue (zone tampon pour les résidences et le chemin) • On prévoit peu de constructions nouvelles sur ces terrains dans l'avenir	Secteur principalement composé de résidences privées adossées à des boisés ou de petites fermes	Propriétaires privés (12)	381 ha	Ajouter à la Ceinture de verdure et intégrer à la MTIN afin d'assurer une protection à long terme Envisager des ***accords de conservation avec les propriétaires*** afin de maintenir des aires boisées le long de la Ceinture de verdure
15. Croisement de l'aut. 417 et du ch. Hunt Club 	***Soutien à l'agriculture durable – 78 ha*** • Parcelle de terre agricole qui pourrait offrir le potentiel de jardins maraichers ou communautaires • S'ajouterait au territoire agricole de la Ceinture de verdure avec une contribution potentielle à la diversité • Retranché de la Ceinture de verdure en 1996	• Terrains désignés comme une zone d'emplois dans le plan d'urbanisme– La Ville souhaite que les terrains gardent cette désignation • Plusieurs acheteurs possibles	CCN	78 ha	***Ne pas ajouter à la Ceinture de verdure***
16. Le long de la rocade de Blackburn, au sud de Blackburn Hamlet 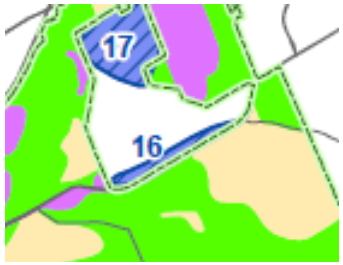	***Protection du milieu naturel, soutien à l'agriculture durable et lieu de découverte de la capitale – 42 ha*** • Il s'agit d'une parcelle de milieu naturel et de terres agricoles qui a été retranchée de la Ceinture de verdure en 1996 • Sa réintégration dans la Ceinture de verdure ajoute aux secteurs écologiques naturels et d'agriculture durable, maintient un paysage de la Ceinture de verdure sur les deux côtés de la rocade de Blackburn Hamlet et sert de zone tampon au quartier		CCN	42 ha	***Ajouter à la Ceinture de verdure - La surface ajoutée dépendra des résultats de l'étude des effets cumulatifs et de l'infrastructure de transport convenue dans le secteur***

Emplacement et carte du terrain	Contribution de l'ajout proposé à la Ceinture de verdure	Autres considérations relatives aux terrains	Propriété	Superficie (approx.)*	Recommandation de protection
17. Nord de Blackburn Hamlet 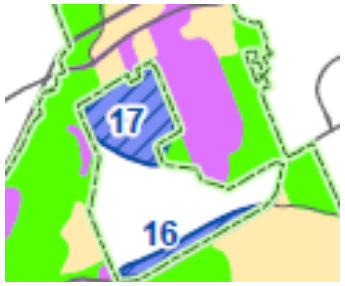 	***Protection du milieu naturel et lieu de loisirs – 124 ha*** • Il s'agit de l'emplacement d'une carrière en exploitation ayant le potentiel d'ajouter des éléments aquatiques et des espaces couverts de végétation indigène à la Ceinture de verdure après la mise en œuvre du plan de fermeture de l'exploitation • Les terrains ajouteraient aussi des liens naturels et des espaces de loisirs potentiels à la Ceinture de verdure		Lafarge Canada Inc.	124 ha	***Déterminer la contribution au ruiss. de Green au moyen d'une étude spéciale*** ***Envisager une entente*** avec les propriétaires pour indiquer les éléments qui complèteraient la Ceinture de verdure à la fin de l'exploitation
18. Entité naturelle urbaine à l'est de la riv. Rideau 	***Protection du milieu naturel*** Entité naturelle urbaine qui offre une surface de milieu naturel et une continuité écologique entre la riv. Rideau vers le lien souhaité autour des terrains opérationnels de l'aéroport		Ville d'Ottawa	24,5 ha	***Ajouter à la Ceinture de verdure*** ***Garder sous la propriété de la Ville et établir une entente concernant la contribution à la Ceinture de verdure***